

**L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**  
p 3

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**LUTTE  
OUVRIÈRE**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1960 - 24 février 2006 - prix : 1 €

**CPE-CNE**



**Retrait des lois  
qui aggravent  
la précarité !**

p. 3-4-5

**L'épidémie de chikungunya :**

**Virus et fric,  
deux maux complémentaires**

p. 7



## Sommaire

### Leur société

- p. 4 ■ Rennes le mouvement contre le CPE  
■ Procès de Gaz de France  
■ Grandes surfaces : prix en hausse
- p. 5 ■ CNE : voix ouverte aux licenciements  
■ 1994 : Balladur retirait le « smic-jeune »  
■ Hausse des impôts locaux
- p. 6 ■ La loi contre l'immigration
- p. 7 ■ Chikungunya : virus et fric  
■ Les super bénéficiaires de Total
- p. 11 ■ Fourmies : baisse des moyens dans l'éducation  
■ Côtes-d'Armor : fermeture de classe et mobilisation  
■ La Courneuve : précaires et salaires  
■ Contre la fermeture du CMS de Rungis

### Tribune

- p. 6 ■ Le capitalisme, oiseau de malheur

### Dans le monde

- p. 8/9 ■ Israël-Palestine : frapper au porte-monnaie  
■ Libye : explosion de colère  
■ Allemagne : grève dans un hôpital  
■ Haïti : l'élection de R. Préval
- p. 10 ■ Nucléaire iranien, négociations musclées  
■ Chirac en Asie  
■ Banques suisses et argent des dictateurs
- p. 16 ■ Pologne : aveugle à cause de l'obscurantisme  
■ Italie : viol moins grave quand on n'est pas vierge  
■ Burkina Faso : les ouvrières licenciées obtiennent gain de cause

### Dans les entreprises

- p. 12 ■ La Poste-Paris 14  
■ SNCF : Tours grève en restauration  
■ Fonction publique : de plus en plus de précaires
- p. 13 ■ Peugeot Sochaux : forum emploi poudre aux yeux  
■ Peugeot Poissy : débrayage des caristes  
■ Sevelnord : fausses embauches et vrais profits
- p. 14 ■ Aluminium Dunkerque : grève pour les salaires  
■ Renault Flins : mort sur le parking
- p. 15 ■ Arcélor : immenses profits  
■ OPA de Mittal : actionnaires déjà gagnants  
■ INSEE et Dares sous pression  
■ Explosion des bénéficiaires, pertes pour les travailleurs

3, 4 et 5 juin

# La Fête 2006 de Lutte Ouvrière

Comme chaque année, la Fête parisienne de Lutte Ouvrière se déroulera le week-end de la Pentecôte, c'est-à-dire, cette année, les samedi 3, dimanche 4 et lundi 5 juin 2006.

Elle ouvrira donc le samedi 3 juin de 9 heures du matin à 23 heures, puis du dimanche 4 juin à 9 heures sans interruption jusqu'au lundi soir à 20 heures. On dansera toute la nuit du dimanche au lundi sur de la musique enregistrée.

Il est encore trop tôt pour donner des indications sur le programme artistique, mais nous pouvons déjà dire que les habitués de la Fête de LO y trouveront bien des nouveautés sur le plan des attractions.

Rappelons aussi que ceux qui nous aideront à maintenir et à réussir notre fête, en achetant leur carte d'entrée et des bons à l'avance, bénéficieront de réductions très sensibles en fonction de la date d'achat, car les cartes seront mises en vente auprès de nos camarades au prix de 10 euros à partir du 6 mars et jusqu'au 20 avril, au lieu de 15 euros à la Fête. N'oubliez pas que si nous faisons cette remise, c'est pour remercier



ceux qui nous aident à préparer notre Fête en nous donnant les moyens de faire les avances ou de verser les arrhes aux fournisseurs ou artistes.

Alors, amis lecteurs, retenez d'ores et déjà les dates des 3, 4 et 5 juin 2006, vous ne le regretterez pas.

Vous y avez rendez-vous avec nous pour faire la fête, bien manger, bien boire, mais avec tempérance, et vous amuser, vous distraire, vous instruire des dernières découvertes de la science et discuter avec qui vous voudrez de politique, ou de l'air du temps.



## Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

### Villers-Saint-Paul (Oise)

Samedi 4 mars à partir de 16 heures  
Salle Georges-Brassens

### Région de Fourmies (Nord)

Samedi 11 mars à partir de 17 heures  
Salle des fêtes de Sains-du-Nord

### Metz

Dimanche 12 mars à partir de 11 h 30  
Centre d'Activités et de Loisirs de Metz-Plantières 2a, rue Mgr-Pelt  
Renseignements et réservations : 03 87 31 92 26 et contact@lutte-ouvriere-est.org

### Angers

Samedi 18 mars de 15 h à 24 heures  
Salle Aragon rue Joseph-Bara à Trélazé

### Montbéliard

Dimanche 19 mars à partir de 10 h 30  
Halle polyvalente Place du Champ-de-Foire  
Renseignements et réservations : contact@lutte-ouvriere-est.org

## LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyte)  
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 10091 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

### Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org  
www.union-communiste.org  
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20  
Télécopie : 01 48 10 86 26

### Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :  
**LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**

### ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Ci-joint la somme de : \_\_\_\_\_  
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

# L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise  
du 20 février

## CPE - CNE

# Imposer le retrait des lois qui aggravent la précarité !



À en juger par les manifestations, celles de la semaine passée dans de nombreuses villes et celles prévues cette semaine, la jeunesse scolarisée n'a pas été impressionnée par le pas-

sage en force de Villepin pour faire adopter sans discussion la loi qui consacre l'instauration du contrat première embauche. Elle n'attend pas non plus, à juste raison, que le petit cirque parlementaire autour de la motion de censure déposée par les socialistes fasse reculer le gouvernement.

Elle agit, en revanche, pour que le gouvernement soit obligé de reculer devant les manifestations. À juste raison. Le CPE comme le CNE doivent être retirés. Il ne faut pas accepter des contrats qui permettent des licenciements sans motif et qui officialisent un peu plus la précarité.

Mais le CPE ne concerne pas seulement les jeunes et leur avenir. Il concerne le présent de l'ensemble du monde du travail. Si le CPE ne s'applique qu'aux jeunes de moins de 26 ans, le contrat nouvelles embauches s'applique, en revanche, à tous les âges si l'on travaille dans des entreprises de moins de vingt salariés. Et il est évident que, si le CNE et le CPE passent, la prochaine étape sera d'étendre à l'ensemble des salariés la forme de précarité consacrée par ces contrats.

Ces nouveaux contrats ne créeront pas un emploi de plus car les patrons n'embauchent, sous quelque contrat que ce soit, que s'ils en ont besoin. Mais en revanche ils remplaceront les contrats actuels par d'autres plus avantageux pour les patrons et qui affaiblissent un peu plus encore la position des salariés.

Depuis trente ans, tous les gouvernements qui se sont succédé ont contribué à généraliser la précarité. Qui peut énumérer tous les sigles, ces SIVP, TUC, emplois-jeunes, CES, etc., qui ont tous été autant d'autorisations aux employeurs de transgresser le code du travail, sans même parler des intérimaires ? L'État lui-même emploie des dizaines de milliers de contractuels, d'auxiliaires, de vacataires dans les services publics.

Chaque fois qu'un nouveau contrat précaire a été créé, le gouvernement qui l'a inventé l'a justifié au nom du combat contre le chômage. Mais la multiplication des contrats précaires n'a pas fait reculer le chômage ; en revanche, elle a affaibli les travailleurs face à leurs patrons.

Présenter la précarité comme un remède au chômage est une sinistre plaisanterie alors que les grosses entreprises, elles, continuent à supprimer des emplois. France Télécom, par exemple, a annoncé la semaine dernière la suppression de 17 000 emplois en même temps qu'une augmentation de ses profits de 90 % et qu'elle prévoit le doublement des dividendes distribués aux actionnaires.

Il n'y a pas d'autre moyen de combattre le chômage que d'interdire ce genre de pratique. Les grandes entreprises annoncent, les unes après les autres, des bénéfiques records. Ceux de Total, les plus élevés de tous, ont soulevé des protestations, tant il est choquant que ces bénéfiques, obtenus sur le dos de ses travailleurs et en volant les consommateurs, ne profitent qu'aux seuls actionnaires.

La seule façon de faire reculer vraiment le chômage, c'est d'interdire les licenciements et de contraindre les grandes entreprises à consacrer leurs profits au financement du maintien des emplois, plutôt qu'à les distribuer aux actionnaires.

Mais cet objectif n'a jamais été l'objectif d'aucun gouvernement et ne le sera jamais tant qu'il ne sera pas imposé par une contre-offensive puissante du monde du travail.

La mobilisation contre le CPE et le CNE concerne tout le monde du travail. Il faut que la journée du 7 mars, à laquelle appellent à la fois les syndicats et les organisations de la jeunesse scolarisée, soit un succès. Il faut que ce succès soit suffisamment massif pour devenir l'étape d'une mobilisation croissante du monde du travail contre la précarité et le chômage, mais aussi contre tous les mauvais coups portés aux travailleurs depuis tant d'années.

**Arlette LAGUILLER**

## Meetings avec Arlette Laguiller

### ARGENTEUIL

Samedi 25 février  
à 19 heures

Salle Pierre-Dux  
9, boulevard Héloïse

Avec Patrice Crunil,  
Michel Breton  
et Dominique Mariette

### BORDEAUX

Mardi 28 février  
à 20 h 30

Athénée  
Municipal

place  
Saint-Christoly



### LILLE

Vendredi 3 mars  
à 20 heures

Maison de  
l'Éducation  
permanente (MEP)  
place  
Georges-Lyon  
près bd J.-B.-Lebas

### MARSEILLE

Vendredi 17 mars  
à 20 heures

Salle du  
Château-des-Fleurs

16, bd Michelet (8<sup>e</sup>)  
Métro Rond-Point-  
du-Prado

avec Isabelle Bonnet

Entrée libre

## • Rennes

### Le mouvement contre le CPE se poursuit

À Rennes, la continuation de la grève des étudiants contre le CPE a été votée lundi 20 février par une assemblée générale, réunie sous la pluie, d'environ 3000 personnes, soit plus encore que la semaine précédente. La mobilisation ne faiblit pas : de nouveaux tracts d'argumentaires contre le CPE sont édités, les étudiants des beaux-arts fabriquent des affiches, et il ne manque pas de monde pour les coller ou les diffuser.

En fin de semaine, samedi 18 février, l'université de Rennes-Villejean a accueilli la première coordination nationale des universités mobilisées contre le CPE. Elle a regroupé une trentaine d'universités, représentées par une centaine de délégués, ainsi que des lycéens.

Cette réunion a été l'occasion de se rencontrer et de faire le point sur la mobilisation dans les différentes facultés. Toutes n'en sont pas au même niveau, mais l'objectif de rejoindre les universités les plus mobilisées comme Rennes ou Toulouse est dans les esprits. L'impression générale des délégués est que le

mouvement est en train de monter.

Pour les universités qui commencent leur troisième semaine de grève, avec le risque de voir ici et là le mouvement contre le CPE marquer une pause à cause des vacances (les lycéens de la zone A viennent d'entamer leurs congés d'hiver), la coordination nationale a été l'occasion d'un appel aux étudiants et lycéens qui rentrent de vacances à prendre le relais de la mobilisation. Car c'est sur eux que reposera dans l'immédiat l'extension du mouvement.

Les débats, qui ont été intenses et ont fini très tard, ont abouti à une plate-forme nationale de revendications : « *Le retrait de la loi sur l'égalité des chances (apprentissage à 14 ans, travail de nuit dès 15 ans...) dont fait partie le CPE. L'abrogation du CNE. Un plan pluriannuel de recrutement aux concours de l'enseignement selon les besoins réels et restitution des 6 375 postes supprimés.* »

La coordination nationale a repris à son compte l'appel de



l'assemblée générale de Rennes-Villejean à organiser des manifestations le 23 février. Elle y a ajouté un appel à manifester aussi le 28 février, car les délégués présents misent sur l'espoir qu'étudiants et lycéens occuperont le pavé de plus en plus nombreux. La perspective est aussi la journée du 7 mars ; comme le dit l'appel de la coordination : « *Le mouvement doit se construire avec tous : salariés, étudiants, lycéens. C'est pour-*

*quoi nous soutenons l'appel pour la journée du 7 mars. Nous mettons tout en œuvre pour développer un mouvement d'ensemble, massif, seul à même de faire reculer le gouvernement.* »

Comptant sur le fait que facs et lycées seront nombreux à être entrés en lutte d'ici là, la coordination s'est d'ores et déjà fixé un prochain rendez-vous le 25 février, à Toulouse cette fois.

Correspondant LO

## • Procès de Gaz de France à Dijon

### La sécurité délibérément sacrifiée

C'est la première fois que l'entreprise Gaz de France figure directement comme accusée dans un procès, à la suite de l'explosion provoquée par une fuite de gaz à Dijon, en décembre 1999. Ce fait est à lui seul un scandale car, des explosions, il y en a eu bien d'autres sans que GDF soit inquiété, en tant que tel.

La justice s'est donc montrée très laxiste à l'égard de Gaz de France. Et puis en décembre 2004, cela a été l'explosion de Mulhouse, qui a provoqué 17 morts.

Le problème de ces catastrophes est parfaitement connu. Depuis des décennies, Gaz de France a fait installer des dizaines de milliers de kilomètres de canalisations en fonte qui se sont révélées cassantes. Depuis 1970, ce matériau est interdit et on utilise aujourd'hui, à la place du polyéthylène. Mais il aurait fallu remplacer d'urgence près de 30 000 kilomètres de canalisations. Cela ne se fait pas en un tournemain et cela coûte cher. Gaz de France a donc pris son temps et le remplacement s'est fait au rythme moyen d'environ 1 100 kilomètres par an, soit 28 000 kilomètres en vingt-cinq ans de travaux. C'est relativement peu si l'on tient compte

du fait que, de toute façon, fontes cassantes ou pas, GDF doit régulièrement effectuer des travaux d'entretien de ses installations avec creusement de tranchées. En outre, il existe également des canalisations en tôle bitumée, en particulier à Paris, dont GDF procède au remplacement.

Mais le pire, c'est que le travail a considérablement ralenti. Ainsi, en 1993, 1 700 kilomètres ont été changés, alors qu'en 1997 il n'y en avait plus que 900 kilomètres, et en 1999 on était tombé à 700 kilomètres de tuyaux remplacés. Gaz de France, au début des années 1990, s'était engagé à résoudre le problème avant 2005, puis avait déclaré par la suite que ce ne serait pas terminé avant 2010.

Une des raisons invoquées, y compris par Gadonneix, le PDG de Gaz de France à l'époque et aujourd'hui PDG d'EDF, est que plus on se rapproche des zones sensibles, c'est-à-dire des immeubles, plus les travaux coûtent cher. Sans doute, mais cela signifierait que Gaz de France a décidé de faire en dernier les zones les plus voisines des immeubles, donc de faire courir aux habitants un risque maximum.

Certes le remplacement de 30 000 kilomètres de tuyaux coûte cher. Et Gadonneix a évoqué les 3 milliards d'euros dépensés dans cette affaire. Mais GDF a dépensé bien davantage en opérations financières à l'étranger, en particulier dans le cadre de sa privatisation.

Aujourd'hui, à cause du procès, Gaz de France a décidé d'accélérer son programme de mise aux normes du réseau et promet que tout sera réglé d'ici à fin 2007, ce qui est loin d'être acquis. Il s'engage aussi à con-

trôler les fuites éventuelles trois fois par an au lieu d'une fois. Que n'a-t-il fait cela plus tôt !

L'ex-PDG Gadonneix a été cité comme témoin dans ce procès, pas comme accusé.

Gaz de France sera sans doute condamné à verser un dédommagement aux victimes, qui sera prélevé sur les factures des abonnés au gaz. Mais il semble que les responsables s'en tireront une fois de plus.

André VICTOR

### Et toutes les autres victimes ?

La plupart des victimes du gaz, soit par intoxication, soit par explosion, ont lieu en aval des compteurs, c'est-à-dire chez les particuliers.

Gaz de France insiste sur la nécessité pour les usagers d'avoir des installations de sécurité. Seulement, jusqu'à la fin des années quatre-vingt, Gaz de France faisait faire à ses agents une vérification avant tout branchement. Maintenant, c'est terminé, cela prenait une demi-heure, ce qui est jugé beaucoup trop. Tant pis pour la sécurité ! D'autre part, les agents EDF effectuaient, à la demande, des diagnostics gra-

tuits. Aujourd'hui, cela existe toujours, mais ils sont payants. Le pire est que dans certains cas, lors d'un déménagement, le gaz n'est pas coupé, même si le nouvel occupant ne s'installe que quelques mois plus tard... et sans la moindre vérification de la part de GDF.

GDF, au lieu d'assurer des rentes aux actionnaires, pourrait très bien assurer une mission de service public consistant à vérifier toutes les installations, à commencer par les immeubles anciens. Cela sauverait bien des vies. Mais compromettrait un peu les profits...

## • Grandes surfaces

### Prix toujours à la hausse

Depuis que le ministre des PME et du Commerce, Renaud Dutreil, tente de faire appliquer la loi visant à contenir (sinon baisser) les prix pratiqués dans les magasins à grandes surfaces, c'est la guerre entre fabricants et distributeurs.

À la fin 2004, Sarkozy, alors ministre de l'Economie, avait fait beaucoup de battage pour expliquer qu'il allait protéger les consommateurs et faire baisser les prix d'au moins 5 % dans les grandes surfaces. Pour cela, il avait entrepris de réformer une certaine loi Galland qui, entre autres choses, régentait les marges bénéficiaires des grandes surfaces, réforme que Dutreil reprend à son compte aujourd'hui et qui devrait se traduire, le 15 mars, par un accord entre distributeurs et fournisseurs.

Jusqu'à présent, les résultats de la réforme en question ont été, comme c'était à prévoir, quasiment nuls. Reste que, sous prétexte de favoriser les consommateurs, les grandes surfaces souhaiteraient que les marques baissent leurs prix. Ces dernières ne sont pas d'accord. Quant au ministre, il est bien incapable, en supposant qu'il en ait la volonté, d'imposer aux protagonistes ne serait-ce qu'un peu de modération dans leur rapacité.

Les fournisseurs des grandes surfaces, parmi lesquels L'Oréal, Danone, Procter&Gamble, refusent toute concession. Franck Riboud, PDG de Danone, explique : « *Mon métier n'est pas de redonner du pouvoir d'achat au consommateur* » et calcule que « *les biens de grande consommation ne représentent que 17 % du budget des ménages. Pour quelqu'un qui gagne deux mille euros par mois, baisser les prix même de 5 % ne lui redonnerait in fine que 17 euros par mois. Même pas de quoi payer l'abonnement téléphonique du portable de sa fille...* » ! Lindsay Owen-Jones, PDG de L'Oréal, annonce pour sa part que ses prix devraient « *légèrement augmenter cette année* ». Chez Gillette, l'augmentation sera de 2,9 %, etc.

Ainsi, pendant que le ministre bavarde au sujet de son « *objectif* » qui serait, conformément à la loi, « *une baisse annuelle des prix de 5 % sur les produits des grandes marques* », les grandes marques, elles, font caracoler les prix à la hausse, sans retenue.

Michel ROCCO

## • Contrat nouvelles embauches

# La voie ouverte aux licenciements

**Sept mois après la création du contrat nouvelle embauche, les conseils de prud'hommes commencent à recevoir des plaintes déposées par des salariés pour licenciement abusif.**

Le CNE permet à toute entreprise de moins de vingt salariés de licencier pendant deux ans un salarié embauché avec ce type de contrat sans avoir à donner de justification. Ce qui est d'ailleurs en totale contradiction avec la convention 158 de l'Organisation internationale du travail et l'article 24 de la Charte sociale européenne, textes qui posent l'obligation de justifier tout licenciement, et dont la France est partie prenante !

« Le patron a tous les droits, le salarié aucun », c'est ce que certains employeurs ont déduit de ce nouveau pouvoir dont le gouvernement leur a fait cadeau. Ainsi, plusieurs femmes enceintes ont été licenciées après la déclaration de leur grossesse à leur employeur ; un boucher, qui faisait ses courses en jogging pendant son jour de congé dans le supermarché où il travaillait, a subi le même sort ; licenciés aussi certains travailleurs pour avoir osé réclamer le paiement des heures supplémentaires effectuées !

Et ce n'est que le début ! Plus on approchera de la fin de la période des deux ans, plus les licenciements de ce genre risquent de se multiplier, estiment les syndicats, les patrons ne voulant pas être contraints de transformer ces contrats en véritables CDI. Par ailleurs, tous les salariés embauchés en CNE ne sont pas forcément au courant de leurs droits, ou ne connaissent pas les démarches à effectuer pour les faire valoir car c'est au salarié de prouver qu'il a été victime d'un

licenciement abusif et la réalité des licenciements abusifs doit être bien plus vaste que le nombre de plaintes déposées.

À l'heure où le gouvernement fait la promotion du CPE, un CNE pour les jeunes applicable dans toutes les entreprises, la publication des méthodes de ces patrons qui se croient de droit divin fait un peu désordre. Certains membres du gouvernement, et même la présidente du Medef, Laurence Parisot, ont tenu à rappeler qu'il existait encore un code du travail, autrement dit qu'il ne faut pas trop tirer sur la ficelle, au risque de provoquer la colère des

travailleurs.

Ceux qui en sont victimes ont raison de contester leur licenciement devant les Prud'hommes. Mais c'est le CNE dans son ensemble qui est abusif, parce qu'il offre la possibilité aux employeurs de licencier des travailleurs comme ils l'entendent pendant deux ans. Ce n'est pas devant les tribunaux, mais dans la rue, que les travailleurs pourront obliger le gouvernement à remballer les CNE, CPE, ainsi que toutes les attaques dont ils sont l'objet.

Marianne LAMIRAL



## • En 1994, Balladur retirait le « smic-jeune »

# La rue peut défaire les lois votées par le Parlement

**Dans les académies qui ne sont pas en vacances scolaires, les étudiants surtout mais aussi les lycéens n'attendent pas la manifestation du 7 mars pour protester contre le CPE (contrat première embauche). Des assemblées générales se tiennent dans nombre d'universités, suivies de grèves dans différents endroits.**

Car même si Villepin réussit à faire passer à la hussarde l'instauration du CPE, en utilisant l'article 49-3, cela ne signifie pas pour autant qu'il est trop tard pour faire reculer le gouvernement. L'exemple du « smic-jeune », que le gouvernement Balladur avait tenté d'instaurer en 1994, est un encouragement à poursuivre et amplifier les manifestations.

Début 1994, le Parlement votait un texte de loi relatif à la création d'un « contrat d'insertion professionnelle » (CIP) qui devait paraître-il permettre aux jeunes de trouver un emploi. Deux mois et demi plus tard, Balladur annonçait son retrait. Mais entre-temps la jeu-

nesse s'était largement mobilisée, soutenue par les organisations ouvrières.

Cette mobilisation commença en fait après le vote de la loi, au moment de la publication des décrets d'application dans le *Journal Officiel*, le 24 février 1994. Ce contrat permettait aux entreprises d'embaucher des jeunes de moins de 26 ans en ne les payant que 80 % du smic, si elles ne leur proposaient pas de formation. Pour celles qui proposaient une formation, le salaire était encore moindre, apparenté à ce que touchent les apprentis : 30 % du smic si le jeune avait moins de 18 ans, 50 % entre

18 et 21 ans, et 65 % au-delà.

Refusant l'instauration de ce « smic-jeune » qui s'appliquait à tous les jeunes, qu'ils soient diplômés ou sans qualification, les étudiants et les lycéens sont descendus dans la rue. Des manifestations eurent lieu les 10, 12 et 17 mars, rassemblant des dizaines de milliers de personnes dans tout le pays. Le 22 mars, le gouvernement proposait de remanier ces décrets de façon moins défavorable aux jeunes diplômés, c'est-à-dire les étudiants qui étaient à la tête de la contestation. Les titulaires d'un bac + 2 auraient perçu 80 % du salaire habituel de l'entreprise, et non plus 80 % du smic, et en outre ils auraient dû recevoir une formation pendant 20 % de leur temps de travail.

Cela n'a pas suffi à désamorcer la colère des jeunes. Une manifestation appelée pour le

25 mars rassembla encore plus de monde. Trois jours après, le 28 mars, Balladur annonça qu'il « suspendait » l'application du CIP pendant une semaine, le temps qu'il discute avec des représentants des étudiants et des lycéens. Le 30 mars, alors qu'une autre manifestation était prévue pour le lendemain, le CIP était définitivement enterré, remplacé par une aide aux patrons qui embaucheraient des jeunes de moins de 26 ans.

Un gouvernement peut proposer une loi allant au-devant des désirs des patrons, les députés complaisants peuvent la voter : en définitive, n'en déplaise à ces messieurs, c'est la rue qui peut faire la loi, quand les travailleurs et les jeunes montrent leur détermination.

M. L.

## • Hausse des impôts locaux

# Local ou national, l'impôt saigne le malheureux

**Les impôts régionaux augmenteront en moyenne de 7,5 % en 2006, avec un record à 28,3 % de hausse pour la région Ile-de-France. Les impôts perçus par les départements et les villes subiront eux aussi encore une augmentation cette année.**

Les élus, départementaux comme régionaux, donnent tous la même explication : l'État confie des responsabilités aux collectivités locales sans leur fournir le budget correspondant. L'Association des départements de France (ADF), qui regroupe tous les présidents de Conseils géné-

raux, a calculé que l'augmentation du nombre de éremistes coûtera un milliard d'euros aux départements, alors que l'État ne leur versera que 400 millions d'euros. Pourtant, lors du transfert de la charge du RMI de l'État aux départements, le gouvernement avait assuré qu'il fournirait les crédits nécessaires. De même, le département de Seine-Saint-Denis ne touche que trois millions d'euros pour entretenir les routes, alors qu'il estime devoir dépenser vingt millions pour les remettre en état.

Les transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales, sans crédits

correspondants, sont tels que l'ADF demande au gouvernement de bien vouloir faire une pause dans ces transformations. Le problème doit vraiment être criant pour que des politiciens refusent des responsabilités, des postes et des budgets supplémentaires à gérer !

Cette situation est pourtant la conséquence de la politique de décentralisation que la plupart de ces mêmes politiciens ont approuvée et organisée depuis des années. Poursuivie sous Chirac comme sous Mitterrand, elle a pour but premier de permettre à l'État de faire des économies, en répartissant autrement tout ce qui touche

aux services publics et à l'aide sociale. Au début, dans les années 1980, la décentralisation paraissait parée de tous les avantages. Pour les élus locaux, de nouveaux budgets à gérer, c'est une nouvelle clientèle à constituer, de nouveaux amis à satisfaire, de nouveaux chantiers à attribuer. Mais aujourd'hui, pour faire face à leurs engagements et à leurs nouvelles responsabilités, les collectivités locales disent être dans l'obligation d'augmenter les impôts.

Pour cela elles font flèche presque de tout bois. Ainsi le Conseil régional d'Ile-de-France, dirigé par le socialiste

Huchon, vient d'augmenter les cartes grises de 38,6 %. Pour une voiture de 4 CV fiscaux, il faudra maintenant payer 52 euros de plus ! Ce qui sera bien sûr ressenti d'autant plus durement que l'automobiliste aura moins de moyens.

Il est pourtant un poste qu'aucun Conseil régional et aucun Conseil général ne propose de diminuer : c'est celui des aides directes ou indirectes aux entreprises privées. Centralisé ou (un peu) décentralisé, l'État sert avant tout les capitalistes et c'est surtout cela qui coûte cher à entretenir.

Paul GALOIS

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# Le capitalisme, oiseau de malheur

Depuis ce week-end et la découverte à Joyeux dans l'Ain, d'un canard sauvage victime du virus H5N1, la grippe aviaire a fait son apparition en France. La maladie est maintenant largement présente en Europe : en Allemagne une soixantaine de cas sont avérés, en Italie une dizaine, l'Autriche, la Grèce, la Hongrie ou la Slovénie sont également touchées. Aux portes de l'Union Européenne, la maladie a été détectée en Russie, en Ukraine, en Roumanie et en Bulgarie.

Jusqu'ici en Europe, seuls des oiseaux sauvages sont touchés. Et la mise en œuvre de moyens pour tenter de juguler l'épizootie est impressionnante. Programmes de vaccination et de confinement des volailles d'élevage, fouilles de véhicules à la recherche d'oiseaux, dépistage systématique parmi les oiseaux retrouvés morts. Et face aux chutes brutales de vente de volaille (dont la consommation ne présente, rappelons-le, aucun danger), plusieurs pays de l'UE dont la France ont demandé à Bruxelles des aides aux éleveurs. La commission européenne n'excluant pas de telles aides si la pandémie s'étend sur le continent, en reste pour l'instant à autoriser des aides spécifiques de la part des États. Enfin les grandes puissances d'Europe se préparent à l'éventualité d'une extension de la maladie à l'homme : en stockant des masques pour limiter la propagation, en préparant des vaccins, et en emmagasinant des médicaments antiviraux comme le Tamiflu dont on espère une certaine efficacité contre la maladie.

Le contraste est frappant par rapport à la situation dans les pays pauvres. C'est pourtant là que les foyers sont les plus importants. C'est en Asie du Sud-Est que les premiers cas ont été décelés. Et aujourd'hui les foyers les plus menaçants pour l'Europe se trouveraient en Afrique, au Nigeria. C'est également dans ces pays que se sont produits des cas de transmission de la maladie à l'homme. 93 personnes ont été victimes de la maladie depuis 2003, dont 19 en Indonésie, 42 au Vietnam, et 4 en Turquie. Et la différence entre les situations en Europe et dans les pays du Tiers-Monde n'a rien de naturelle. C'est parce que les moyens sanitaires, les possibilités de diagnostic sont bien plus faibles en Afrique et en Asie que dans les pays riches que la pandémie animale a pu se répandre aussi facilement. Ainsi l'annonce officielle de la présence du virus au Nigeria, le 8 février dernier n'est intervenue qu'un mois après les premiers prélèvements d'oiseaux morts. Il a encore fallu dix jours pour y mettre en œuvre les recommandations des experts et interdire les mouvements de volaille dans les États où la maladie était pré-

sente. Certains experts évoquent la possibilité que la maladie y ait en fait été présente depuis plus longtemps, peut-être plusieurs mois, mais n'ait pas été détectée faute de moyens de diagnostic.

Les cas de transmission à l'homme tiennent aussi d'abord à la misère et aux inégalités sociales. En effet le H5N1 reste un virus animal. Il ne peut se transmettre à l'homme qu'en cas de contact rapproché et prolongé avec des oiseaux infectés. Ce sont évidemment dans les pays les plus pauvres, où les infrastructures sanitaires et d'élevage sont les plus rudimentaires que ces contacts sont les plus fréquents. Et c'est là aussi où le simple travail d'information est le plus difficile à mettre en œuvre.

Et si la pandémie est aujourd'hui limitée aux oiseaux, les experts considèrent sérieusement la possibilité d'une mutation du virus en une forme qui serait transmissible d'homme à homme, faisant ainsi planer le spectre d'une véritable épidémie. Cette possibilité reste aléatoire, mais plus il y a de cas de transmission de l'oiseau à l'homme, plus elle devient probable. Certains experts parlent d'un risque de 50 % pour 500 cas humains de H5N1. C'est donc de la capacité d'isoler le virus et de le combattre chez les oiseaux, que dépend, pour une bonne part, la lutte contre une épidémie de grippe humaine. Et là encore c'est la misère et les inégalités sociales, responsables du maintien de véritables foyers de grippe aviaire dans les pays pauvres qui représentent le principal danger.

Enfin dans le cas où se déclarerait une épidémie de grippe humaine issue du virus animal, les plus touchés seront encore les habitants des pays pauvres, qui ne disposeront pas de masques en nombre suffisant, qui n'auront pas les moyens d'acheter vaccins et médicaments. Et comme on le voit déjà avec le SIDA ou les maladies tropicales, on sait bien que fournir ces médicaments à des populations non solvables ne sera absolument pas à l'ordre du jour pour les laboratoires pharmaceutiques avides de profits.

Alors que la grippe aviaire, certainement portée par les oiseaux migrateurs, ne connaît pas les frontières, celles du monde capitaliste représentent un véritable facteur de risque. Si c'est le virus H5N1 qui a tué des milliers d'oiseaux, des dizaines d'êtres humains et qui porte la menace d'une épidémie, c'est bien la misère et les inégalités qui empêchent que tous les moyens disponibles soient mis au service de la lutte contre la grippe aviaire. Une pandémie qui illustre une fois de plus que la plus grave des maladies de l'humanité reste le capitalisme.

Yves LEFORT

### Convergences Révolutionnaires n° 43 (janvier-février 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

**Dossier :** La crise permanente du logement.

**Articles :** Une année sans élections... - Le mythe de la « police de proximité » - SNCM, RTM, SNCF : les grèves torpillées de 2005 - Bosch, Fenwick : l'allongement du temps de travail - Des CCP à la banque postale : la privatisation en marche - Belgique : attaque contre les préretraites - États-Unis : Une nouvelle centrale syndicale - Iran, Irak : le mouvement ouvrier et communiste sous le feu.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18  
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Leur société

### • La loi contre l'immigration

# Ne pas laisser passer

D'après des chiffres rendus publics jeudi 16 février par le ministre de l'Intérieur, le nombre des dépôts de dossiers de demande d'asile est en recul de 34,1 % par rapport à la moyenne mensuelle de 2005.

« Incontestablement le message de fermeté a été reçu par les organisateurs de filières qui acheminent en France l'écrasante majorité des demandeurs d'asile », s'est félicité le ministre de l'Intérieur.

Il n'est pas étonnant que le gouvernement - et Sarkozy en particulier - se vante des conséquences de sa politique répressive. Mais la Cimade, association d'aide aux étrangers, explique la baisse des demandes d'asile par la multiplication des obstacles auxquels sont confrontés les réfugiés.

Et, dans sa course pour séduire l'électorat le plus réactionnaire en vue des élections de 2007, Sarkozy a présenté un projet de loi que l'ensemble du gouvernement vient d'approuver et qui doit être présenté à l'Assemblée nationale au printemps. Si elle était votée, cette loi rendrait encore plus difficile la vie de centaines de milliers de travailleurs sans papiers.

Il serait question, entre autres, de multiplier les cartes de séjour d'une durée limitée à celle du contrat de travail, comme il en existe déjà pour les travailleurs saisonniers. En cas de rupture du contrat de travail, la carte de séjour serait retirée, entraînant l'expulsion du travailleur ou son passage dans la clandestinité. Avec cette disposition, les travailleurs seraient par conséquent encore plus soumis aux exigences des patrons qu'ils ne le sont déjà.

Le regroupement familial se trouve également dans la ligne de mire du gouvernement. Le patronat a besoin des travailleurs étrangers pour faire du profit, mais il ne veut pas de leur famille. Pour faire venir celle-ci, il existait déjà des conditions de ressources et de logement assez draconiennes. Le montant des ressources exigées devait être au moins égal au smic. Dans la nouvelle version de Sarkozy, le montant des ressources exigé pourrait être supérieur, car il serait fixé en tenant compte du nombre de personnes composant la famille.

Dans cette nouvelle mouture du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le Cedesa, il est prévu bien d'autres obstacles au regroupement familial, bien d'autres nouvelles entraves au séjour des étrangers ou au séjour des malades étrangers.

De nombreuses associations, de comités de sans-papiers, de syndicats, de partis, dont Lutte Ouvrière, appellent à s'opposer à ce projet de loi. Une manifestation a eu lieu samedi 18 février à Paris. La mobilisation doit se développer pour empêcher ce projet de passer !

Aline RETESSE

## Un rapport édifiant

La situation des étrangers s'aggrave, c'est ce que montre le rapport du 15 février dernier d'Alvaro Gil Robles, le commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Celui-ci condamne leurs conditions de maintien dans les zones d'attente, zones situées dans les points d'entrée du territoire, aéroports, ports et gares accueillant les étrangers auxquels l'accès au territoire est refusé. Chaque année 15 000 à 20 000 personnes seraient ainsi bloquées à l'entrée du territoire.

Le rapport pointe du doigt les obstacles qui s'accumulent pour empêcher les demandeurs d'asile d'obtenir satisfaction. Ainsi le formulaire de demande d'asile ne peut être complété qu'en langue française, alors qu'en général le demandeur d'asile ne la maîtrise pas ou peu. Le délai pour le faire parvenir n'est que de 21 jours, et le recours demandé

peut être rejeté sans même qu'il y ait eu convocation du demandeur d'asile à une audience.

Alvaro Gil Robles dénonce également les conditions faites aux étrangers qui se retrouvent dans des centres de rétention administrative (CRA), au nombre de 18, qui regroupent les étrangers dans l'attente d'une reconduite à la frontière. Il parle à propos des CRA de « conditions inhumaines et dégradantes ».

En 2005, sur les 64 000 étrangers interpellés, 20 000 ont été expulsés. L'objectif du gouvernement est d'atteindre les 25 000 expulsions pour 2006 et, à cette fin, la capacité de rétention administrative doit passer à 2 500 places en 2007 (alors qu'elle était de moins de 1 000 places en 2002).

A. R.



Villepin, alors ministre de l'Intérieur, en visite au centre de rétention de Marseille.

## • L'épidémie de Chikungunya

# Virus et fric, deux maux complémentaires

À la Réunion, l'épidémie de chikungunya continue de s'étendre. Il y aurait près de 22 000 nouveaux cas par semaine, au moins 120 000 personnes auraient été atteintes par la maladie et plus de cinquante décès seraient directement ou indirectement dus au chikungunya.

Certaines associations estiment que ces chiffres sont en-deçà de la réalité puisque des malades ne se rendent pas chez le médecin et que d'autres ne sont pas répertoriés par les services sanitaires. En tout cas, il y a un chiffre sur lequel tout le monde semble s'accorder : au minimum 15 % de la population réunionnaise sont ou ont été frappés par la maladie.

Après des mois d'une attitude on ne peut plus laxiste, durant lesquels les autorités sanitaires n'ont pas su ou pas voulu faire face au risque évident, prévu et même annoncé par certains, de l'extension de la maladie, l'État a finalement dérogé plus de moyens en maté-

riel et en hommes dans la lutte contre le vecteur du chikungunya : un moustique qu'il faut éliminer, lui et ses larves. Des centaines de militaires sont venus de métropole. Du matériel nécessaire à la démoustication a été acheminé. Plusieurs centaines de travailleurs réunionnais ayant le statut « emploi vert » ont été aussi mis à disposition.

La population n'est pas pour autant rassurée et beaucoup craignent que les tonnes de produits déversés sur l'île aient des effets néfastes, non seulement sur l'environnement mais aussi sur la santé de la population. D'ailleurs, une note préfectorale qui informait des recommandations à prendre lors de l'épandage des insecticides, n'était pas faite pour mettre en confiance. Elle conseillait instamment par exemple, de ne surtout pas « manger les fruits et légumes du jardin avant quinze jours ; passé ce délai, les laver et les peler avant consommation ». Rien d'étonnant alors qu'une polémique se soit développée sur la nocivité des insecticides utilisés. Plu-

sieurs communes ont demandé le droit de pouvoir choisir elles-mêmes les produits devant servir à éradiquer les moustiques, leur préférence allant au BTI, un produit utilisé depuis 1984 aux États-Unis et au Canada, et dont l'efficacité, alliée à une absence de nuisance, a été maintes fois reconnue.

Se prémunir contre les moustiques doit aussi pouvoir se faire à une échelle personnelle par l'utilisation de produits répulsifs (serpentins, spray...). Seulement, ces produits deviennent difficiles à trouver et parfois très chers, vendus au double de leur prix, et de ce fait inaccessibles aux plus pauvres. Certains accusent des pharmaciens de spéculer sur le besoin de santé ; les pharmaciens se défendent en s'en prenant aux laboratoires ou aux sociétés de grossistes qui ne fournissent pas suffisamment. Quoi qu'il en soit, et même si les responsabilités sont partagées, tout cela se fait au détriment des plus démunis, des 75 000 foyers érémites, des 33 000 personnes au minimum vieillesse et des

31 % de la population au chômage. Devant l'ampleur de l'épidémie, il serait pourtant normal que les produits répulsifs soient distribués gratuitement à la population, comme le réclame le syndicat des médecins généralistes de la Réunion.

« Difficultés économiques », « baisse du chiffre d'affaires », « entreprises en perdition », tout le monde se penche sur les problèmes des patrons, oubliant que dans les entreprises existent aussi des travailleurs dont les pertes financières sont très importantes et toujours difficiles à supporter. Le syndicat CGTR de l'Est a ainsi calculé qu'un travailleur gagnant 1 000 euros par mois et qui s'est arrêté une semaine pour cause de maladie, perd 187 euros (les trois jours de carence auxquels s'ajoute une prise en charge de 65 % seulement sur les deux jours restants).

Autre situation tout à fait anormale, celle qui concerne le chômage partiel. « Ce qui est appliqué ici, a expliqué le secrétaire de la CGTR, c'est une rémunération mensuelle minimale, au

smic, même pour ceux dont le salaire égale 1,3 ou 1,5 ou deux fois le smic ». La CGTR réclame donc une compensation pour que les travailleurs n'aient pas de perte de salaire. L'État, maintes fois sollicité, devrait finalement prendre en charge la totalité de l'indemnité du chômage partiel, mais tout est encore formulé au conditionnel.

Ce qui choque aussi, c'est que jusqu'à présent rien n'a été fait pour étudier le virus. Il a pourtant été répertorié pour la première fois il y a plus d'un demi-siècle, en 1952-1953, dans des zones de l'Afrique de l'Est et aux Comores, où il ne touchait que des populations non solvables. Quels intérêts pouvaient alors avoir les instituts et surtout les laboratoires à se lancer dans des recherches onéreuses pour lesquelles aucun retour sur investissement ne pouvait être attendu ?

Aujourd'hui, à la Réunion, c'est aussi de ce laisser-aller et de cette apreté au gain que la population souffre.

Correspondant LO

## Essence, chauffage : bénéfice Total

Les bénéfices des compagnies pétrolières ont flambé, à commencer par ceux de Total en France, qui déclare pour 2005, douze milliards d'euros de bénéfices et un bénéfice par action en hausse de 35 %.

En ajoutant les augmentations du prix du carburant pour le transport et celles du combustible pour le chauffage, chaque ménage français a payé l'année dernière en moyenne deux cents euros de plus qu'en 2000. Si on multipliait par le nombre de ménages, environ

vingt-quatre millions, on arriverait à près de cinq milliards d'euros qui ont été transférés de la poche des usagers aux coffres des compagnies pétrolières. S'appuyant sur ces statistiques officielles de l'Insee, l'association Que Choisir suggère l'instauration d'une taxe exceptionnelle de cinq milliards d'euros sur les bénéfices des groupes pétroliers déclarés en France, visant en particulier le principal d'entre eux, Total.

Un tel prélèvement ne constituerait qu'une partie des

douze milliards d'euros de bénéfices déclarés par Total pour la seule année 2005, et seulement 10 % des bénéfices cumulés entre 2000 et 2005, qui atteignent près de 50 milliards d'euros. Pour Que Choisir, une telle taxe serait « exceptionnelle », alors que les bénéfices se succèdent et s'accroissent, et l'association propose qu'elle soit destinée à développer les transports en commun – ce qui serait utile, mais ne compenserait pas la perte de pouvoir d'achat des millions de gens obligés, de toute façon, de continuer à prendre leur voiture pour aller au travail.

Mais cette proposition a été écartée par le gouvernement. Le ministre de l'Économie, Thierry Breton, a déclaré qu'il préfère, « plutôt que de brandir la menace d'une taxe », l'accord auquel il était parvenu, en septembre dernier, avec Total : « C'est l'engagement (...) d'investir, dans les trois ans qui viennent, 3,5 milliards d'euros en France pour moderniser nos infrastructures. » On ne voit pas en quoi une telle promesse, même si elle se réalisait, empêcherait de prélever une taxe alors que les bénéfices cumulés de ces trois dernières années dépassent 28 milliards d'euros. L'année



Le PDG de Total présente ses résultats, en expliquant qu'il est hautement moral d'avoir des milliards.

AFP

dernière, Total a dépensé 3,5 milliards d'euros rien que pour racheter ses propres actions et gonfler ainsi son cours en Bourse, ce qui accroît automatiquement la fortune de ses actionnaires.

Et puis, le ministre s'est bien gardé de demander à Total des précisions sur les fameux « investissements » qu'il prévoit, et notamment la part qui servi-

rait à améliorer la sécurité de ses installations pour éviter de nouvelles catastrophes comme celle d'AZF, dont Total est responsable. Cela ne serait pourtant que payer pour les dégâts qu'il a causés et cela ne réglerait pas encore tout ce que ce trust devrait restituer à la collectivité.

Jean SANDAY

## Le Parti Socialiste ne fait que marquer sa différence

Contrairement à la droite, le Parti Socialiste se déclare d'accord avec « un prélèvement du type de celui proposé par l'UFC - Que Choisir », sans toutefois en préciser le montant. Il ajoute qu'il avait mis en place un « prélèvement exceptionnel de ce type » en 2001. Il fut renouvelé une seule fois pour le budget 2002 et rapporta cette année-là 195 millions d'euros, alors que la taxe intérieure sur les pro-

duits pétroliers, prélevée, elle, sur les consommateurs, atteignait 24,350 milliards d'euros, à quoi il faut ajouter la TVA. En 2003, la droite revenue au pouvoir donna un coup de balai à cette taxe sur les compagnies pétrolières, expliquant qu'elle était « dérisoire ».

De l'hypocrisie, on était passé au cynisme, mais dans tous les cas les bénéfices des compagnies pétrolières n'ont jamais été écornés.

## Une mondialisation hautement profitable

Le PDG de Total, Thierry Desmarest, s'est félicité que l'actionnariat du groupe soit situé à 35 % en France, alors même que ses profits sont réalisés à 95 % hors de l'Hexagone.

On ne saurait mieux dire que la « mondialisation » est une bonne affaire pour les multinationales, qui s'engraissent sur le monde entier.

## • Israël - Palestine

### Ils frappent au porte-monnaie

**La dernière décision du gouvernement israélien, de confisquer d'importantes sommes d'argent appartenant aux Palestiniens, ajoute encore à l'odieux de sa politique. En effet, à la suite de la victoire du Hamas aux élections législatives palestiniennes, il vient d'annoncer un gel des sommes dues par les douanes israéliennes aux douanes palestiniennes, pour une durée indéterminée.**

Les Territoires occupés ne disposant d'aucune souveraineté, c'est Israël qui, depuis les accords d'Oslo, perçoit les taxes sur les marchandises exportées ou importées des zones palestiniennes, soit environ 50 millions d'euros par mois. Cette somme représente la moitié des salaires des 135 000 fonctionnaires de l'Autorité palestinienne et de ce fait constitue la principale source de revenus pour près d'un million de Palestiniens.

« Disons que nous allons leur faire suivre un régime diététique ; on ne va pas aller jusqu'à les faire mourir de faim, mais on va leur faire perdre du poids », a commenté le principal conseiller de Sharon, un certain Dov Weisglass, aujourd'hui au service du nouveau chef du gouvernement. Ce Weisglass s'était déjà fait remarquer par des commentaires tout aussi cyniques concernant le retrait israélien de Gaza. Il avait expliqué à l'époque que le plan de Sharon avait pour seul but de « congeler » l'éventualité d'un État palestinien, rien de plus.

Ce n'est pas la première fois que l'État israélien confisque l'argent des Palestiniens. Cet État voleur a déjà pratiqué de la sorte

à plusieurs reprises et pendant de longs mois, au cours des cinq dernières années. Seulement, aujourd'hui, le gouvernement israélien a l'appui désormais ouvert des puissances occidentales, des États-Unis mais aussi de la France, qui ne se privent pas de menacer ouvertement de famine le peuple palestinien. Sur ce point, la secrétaire d'État améri-

caine, Condoleezza Rice, a été des plus nettes quand elle a déclaré : « Les États-Unis ne peuvent apporter d'aide à une organisation terroriste ou à un gouvernement qui n'est pas tourné vers la paix. » La France n'est pas en reste. Elle exerce un même chantage et supprime des subventions, comme à cette ONG qui, via le Quai d'Orsay, était aidée pour des programmes médicaux et chirurgicaux.

Mais aujourd'hui, les Palestiniens ne subissent pas que le vol de leurs avoirs financiers, qui s'ajoute aux vols continuels de leurs terres. Depuis le dimanche

19 février, l'armée israélienne a investi plusieurs localités et camps, dont celui de Balata à Naplouse, où des exactions se sont poursuivies plusieurs jours durant. C'est certainement cela que Villepin appelait, au dîner annuel du CRIF, des « relations pragmatiques d'Israël avec le peuple palestinien ».

Et toute cette haine déversée l'est au motif que les Palestiniens ont mal voté quand ils ont donné la majorité au Hamas. Le succès de ce parti islamiste n'a certes rien de réjouissant. Mais il le doit en grande partie au fait que la politique des gouvernements

israéliens successifs, privant la population palestinienne de toute perspective, n'a pu que la renforcer. Et la réaction des gouvernants israéliens et de leurs soutiens occidentaux prouve que la démocratie parlementaire et les élections libres dont ils se vantent tant ne valent que si elles correspondent à leurs intérêts et leurs propres attentes ; cette attitude est partagée par l'opposition travailliste israélienne, qui s'est bien gardée d'émettre la moindre critique à l'encontre de cette politique menée par la droite israélienne.

Georges LATTIER



**Vendeur de tomates dans la bande de Gaza. L'économie palestinienne, déjà peu développée, est asphyxiée par le blocage « punitif » israélien.**

## • Libye

### Des provocations d'un ministre italien à l'explosion de rage

**Vendredi 17 février et les jours suivants, c'est à Benghazi, en Libye, que les manifestations contre les caricatures de Mahomet se sont poursuivies. Mais, cette fois, elles ont pris le caractère d'une véritable explosion de mécontentement de la population, s'en prenant aux institutions italiennes de la ville, mais aussi à des symboles du pouvoir libyen lui-même.**

Dans une ville en proie à la pauvreté, où régnait depuis des jours une situation sociale tendue, où existent de nombreux groupes islamistes opposants au régime du colonel Kadhafi dont la politique a récemment pris un virage pro-occidental, ce sont les provocations imbéciles d'un ministre du gouvernement italien de Berlusconi qui ont mis le feu aux poudres.

Roberto Calderoli, ministre de la Ligue du Nord, ce parti raciste et xénophobe qui prône la sécession de l'Italie du Nord, riche, du reste du pays qui l'est moins, aime bien se mettre en vedette par des déclarations douteuses. On lui doit des déclarations comparant le sud de l'Italie à « la gangrène » ou parlant de « colonisation méridionale » à propos des enseignants et des chefs de gare venus du sud. Dans la même veine, il a proposé la castration chimique des pédophiles, voire « un bon coup de ciseaux », reproché à la gauche « sa politique permissive à l'égard des musulmans et des homosexuels » et d'avoir fait de l'Italie « une réserve d'Albanais », parlé de « son petit cochon qui fait pipi sur la mosquée »... et l'on en passe. Enfin il a parlé d'une journaliste d'origine palestinienne en l'appelant avec mépris « cette dame bronzée ».

Cet amateur de propos graveleux, qui n'en était pas moins ministre des Réformes institutionnelles, s'est donc livré le 15 février sur une chaîne de télévision italienne à une de ses mises en scène habituelles. Après avoir proclamé pendant plusieurs jours qu'il portait un T-shirt reproduisant les caricatures de Mahomet, il a défait sa chemise en direct pour faire voir celles-ci. Mais, les affaires de l'Italie – et même la télévision – étant encore assez suivies dans son ex-colonie, la Libye, c'est ce qui a déclenché les émeutes de Benghazi.

Le 17 février, ce sont donc des milliers de manifestants qui s'en sont pris au consulat italien de la ville, défendu par la police libyenne. Celle-ci, perdant visiblement le contrôle de la situation, a tiré sur la foule, faisant officiellement onze morts et vingt-cinq blessés. La colère latente s'est alors dirigée égale-

ment contre les autorités libyennes.

Ainsi, les 18 et 19 février, ce n'est pas seulement le consulat italien de la ville qui a été saccagé et incendié, mais aussi des édifices officiels, l'hôpital et le siège de la Sécurité sociale, dans une situation que visiblement les autorités locales ne contrôlaient plus.

Les intérêts italiens sont importants en Libye, qui est le principal fournisseur d'hydrocarbures du pays. Berlusconi a donc dû se débarrasser en urgence d'un ministre qui se montrait prêt à continuer des déclarations dans le même esprit et qui, se vantant de ne pas lire les journaux, paraissait surpris de l'effet de ses propos.

Ce que montrent les faits de Benghazi, c'est que dans bien des pays musulmans le ressentiment accumulé à l'égard de la politique occidentale est près d'exploser, à partir de ce prétexte ou d'un

autre. Les raisons abondent pour cela, de la spoliation effectuée par les compagnies occidentales à la politique israélienne en Palestine, de l'occupation américaine en Irak aux tortures d'Abou Ghraïb, de la pauvreté qui s'étend, à la richesse provocante d'une minorité travaillant avec les compagnies impérialistes, et à la morgue des régimes arabes à l'égard de leur population.

Des groupes islamistes peuvent agiter la question des caricatures de Mahomet et souffler sur la braise, les propos d'un ministre irresponsable peuvent l'allumer. Mais, à partir de ce prétexte ou d'un autre, c'est peut-être une véritable explosion que la politique des pays impérialistes finira par provoquer.

André FRY

• Allemagne

## La grève dans un hôpital d'Essen

La grève contre la volonté des pouvoirs publics d'imposer aux salariés des services publics des communes de l'ouest de l'Allemagne un horaire de 40 heures, payées 38 h 30, est entrée dans sa troisième semaine. Nous publions un témoignage sur la lutte engagée à la Clinique Universitaire d'Essen, un des six grands hôpitaux universitaires du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

À la Clinique Universitaire d'Essen, plusieurs centaines de personnes sont en grève depuis une semaine et demie. Depuis 2001 il n'y a plus, dans ce secteur, de convention collective et tous les nouveaux embauchés le sont sur la base d'un horaire de 41 heures par semaine et n'ont pas droit à la prime de congés payés.

De cette manière le gouvernement régional de Rhénanie-du-Nord-Westphalie cherche à diviser les travailleurs. D'abord on impose à certains des conditions de travail plus défavorables, afin d'empêcher une résistance collective, avant d'étendre un jour ou l'autre cette dégradation à tous. Mais leur plan n'est pas encore réalisé et désormais les salariés luttent pour une convention collective avec 38 h 30 pour tous.

Chaque matin, les grévistes se réunissent dans la tente qu'ils ont installée, prennent le petit déjeuner ensemble et discutent de la manière dont on peut étendre la grève et la populariser. Lorsque des travailleurs d'un secteur rapportent comment leurs chefs tentent d'empêcher la grève, des « visites » communes de nombreux grévistes y sont spontanément organisées.

Et les grévistes participent, bien sûr, aux manifestations communes avec les collègues du secteur public, comme celles qui ont eu lieu récemment dans le centre-ville d'Essen et à Duisburg.

Chacun essaie de contribuer à la grève comme il le peut. Certains apportent un repas typique de leur pays d'origine, d'autres font des démonstrations de danse, et des élèves en kinésithérapie donnent des cours de gymnastique, auxquels la moitié des

présents participent. Et presque chaque jour il y a un anniversaire à fêter. Même la pluie continue n'arrive pas à pourrir l'ambiance.

La direction ne s'est pas risquée, pour l'instant, à venir dans la tente. Ce n'est pas étonnant car chacune de ses provocations a été accueillie avec des concerts de sifflets. Après des années durant lesquelles les conditions de travail à l'hôpital se sont détériorées de façon continue, cela fait du bien de dire enfin : « Cela suffit ! », même si cela perturbe le fonctionnement de l'hôpital. « *Maintenant, ceux d'en haut sentent combien ils sont dépendants de nous. Alors que d'habitude ils nous considèrent, nous simples travailleurs, comme des moins que rien* », dit une collègue.

De différents côtés, les grévistes reçoivent des signes de solidarité. Des automobilistes qui klaxonnent et lèvent le pouce, lorsqu'ils nous voient manifester, des collègues du secteur public, de la chimie, de la métallurgie qui viennent exprimer leur soutien, et jusqu'à une classe d'une école qui est venue rendre visite aux grévistes.

La solidarité est utile car ce n'est pas facile de maintenir la grève. La direction de l'hôpital essaie d'intimider les travailleurs et les menace même d'avertissements. Elle répand aussi dans la presse la calomnie selon laquelle les patients souffriraient beaucoup de la lutte. C'est un mensonge absolu. Dans tous les cas où la vie du patient risque d'être mise en danger, l'opération a lieu. On veut, avec ces mensonges éhontés, monter la population contre les grévistes et les intimider.

La direction et les politiciens

ne manquent pas d'impudence. Depuis des années, ce sont ces gens-là qui font des économies sur le dos de la santé, ferment les hôpitaux, suppriment des postes, réduisent les budgets pour les traitements et les médicaments.

A cause de cette politique, il n'y a aujourd'hui, par rapport à il y a une quinzaine d'années, que moitié d'infirmières par service. Elles doivent assumer des tâches supplémentaires, pour lesquelles il y avait auparavant du personnel, comme par exemple apporter les repas. Malgré de nombreuses heures supplémentaires non payées et l'engagement plus important des infirmières, elles ne peuvent souvent pas apporter l'assistance nécessaire. Des médecins doivent opérer, même s'ils n'ont pas dormi depuis 24 heures. Tout cela ne représente-t-il pas un danger pour les patients ?

Des économies sont également faites dans le domaine du nettoyage. Il y a dix ans, deux salariés avaient dix heures pour nettoyer un secteur donné. Aujourd'hui, une seule personne n'a que quatre heures pour effectuer le même travail. Et en ce qui concerne les traitements et les opérations, les assurés sociaux n'y ont plus accès, ou après des mois d'attente.

Si les politiciens et les responsables de l'hôpital prenaient vraiment en considération le bien des patients, ils mettraient l'argent nécessaire à disposition, pour garantir du personnel suffisant, un approvisionnement et un traitement corrects pour tous. Au lieu de cela, ils suppriment et épargnent toujours. Ce sont eux qui mettent en danger la santé et la vie des patients !

La grève est une lutte contre la détérioration des conditions de travail dans l'hôpital et, en cela, c'est aussi une grève pour la défense des intérêts des malades comme des employés. C'est le seul moyen de le faire.

Correspondant LO

• Haïti

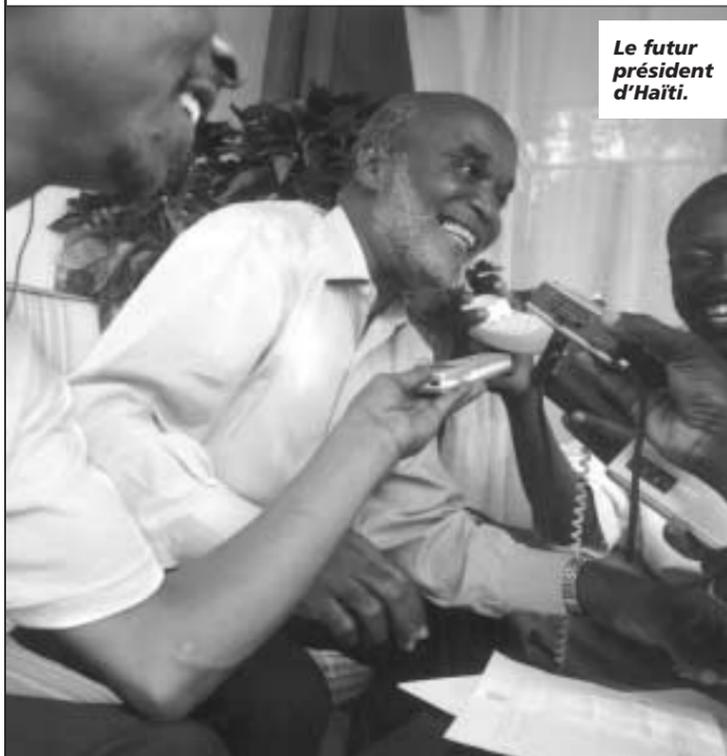
## L'élection de René Préval

La commission électorale a finalement proclamé René Préval vainqueur, dès le premier tour, de l'élection présidentielle d'Haïti qui s'est déroulée le 7 février. Dans un premier temps, il n'était crédité que de 48,76 % des voix, mais un changement de dernière minute dans la comptabilisation des votes blancs a permis de le gratifier de 51,15 % des suffrages exprimés.

Cette manipulation, réalisée avec la complicité des observateurs des grandes puissances et de l'ONU dépêchés sur place, n'a sans doute fait que redresser une partie des nombreuses fraudes et irrégularités commises durant ce scrutin, et dont il est légitime de penser que certaines visaient à empêcher la victoire de Préval dès le premier tour, et peut-

La victoire de Préval est d'autant moins contestable qu'en recueillant la moitié des suffrages, il réalise un score plus de quatre fois supérieur à celui de son plus proche rival, Leslie Manigat, qui ne totalise qu'environ 11 % des suffrages.

Il aura donc fallu que la population se mobilise pour imposer l'élection de Préval. Quant aux puissances tutélai-



Le futur président d'Haïti.

AFP

être au second.

Durant cinq jours, les partisans de Préval ont manifesté dans les rues de la capitale, Port-au-Prince, pour contester les résultats provisoires du scrutin. Des manifestants sont même allés jusqu'à envahir l'hôtel de luxe où résidaient les observateurs internationaux. Au point que des représentants des puissances occidentales, et notamment le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, commençaient à craindre que la situation ne dégénère si on ne trouvait pas un moyen pour déclarer Préval vainqueur.

Il est un fait que Préval, proche de l'ex-président déchu Aristide, a bénéficié de cette filiation et du crédit dont bénéficie encore Aristide parmi les couches pauvres de la population haïtienne. Le jour du scrutin, et à la surprise de tous les observateurs, la mobilisation des électeurs fut réelle, dans les quartiers populaires comme dans les quartiers plus favori-

res, et à l'administration américaine en particulier, elles peuvent très bien s'accommoder de ce choix. Elles connaissent bien Préval, puisqu'il a déjà exercé les fonctions de président d'Haïti, entre 1996 et 2001, et savent que, même s'il se dit « le candidat des pauvres », elles n'ont pas grand-chose à craindre de lui. Elles peuvent même penser que Préval est le candidat qui aura le plus d'autorité pour ramener un peu du calme nécessaire à la reprise des affaires et faire rentrer dans le rang les « chimères », ces bandes de voyous faisant allégeance à Aristide et qui imposent leur tutelle et leurs violences à la population.

Les classes populaires n'ont pas d'illusions à avoir quant aux changements qu'apportera Préval à leur misère mais, en se mobilisant, elles ont au moins fait respecter leur choix.

Roger MEYNIER

La prochaine réunion du Cercle Léon Trotsky aura pour sujet

## Inde : de l'exploitation coloniale au développement dans l'inégalité

Vendredi 10 mars à 20 h 30  
Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor Paris 5<sup>e</sup>

Métro : Maubert-Mutualité

Participation aux frais : 3 euros

## • Nucléaire iranien

### Négociations musclées ou menaces à peine voilées ?

La Russie a engagé des tractations à huis clos avec l'Iran, dans l'intention de mettre au point un plan prévoyant sur le sol russe l'enrichissement d'uranium destiné au nucléaire civil de Téhéran. Celles-ci n'auraient débouché sur aucun accord tangible. Parallèlement, l'Union européenne, en la personne de la commissaire aux relations extérieures, a fait savoir, lors d'une rencontre avec le ministre iranien des Affaires étrangères, qu'un « compromis » ne serait accepté par les Vingt-Cinq que si l'Iran revenait « au moratoire concernant l'enrichissement de l'uranium », qui seul « permettrait que la confiance soit rétablie ». Les grandes puissances laissent planer le spectre de la rencontre de la dernière chance, pour l'Iran, avant la prochaine échéance, la réunion du conseil de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui doit avoir lieu le 6 mars prochain à Vienne.

L'Iran, jusqu'à présent, maintient sa position et affirme son droit, conforme selon ses dirigeants au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à exercer une activité d'enrichisse-

ment « à petite échelle » dans un but de « recherche scientifique ». Téhéran a même annoncé la reprise de sa propre activité d'enrichissement dans son usine de Natanz, ce que les États-Unis et les Européens jugent inacceptable. Conscient du rapport de forces, l'Iran a annoncé qu'il ne se servirait pas de l'arme pétrolière dans le conflit qui l'oppose aux grandes puissances occidentales sur son programme nucléaire : détenteur de 11 % des réserves mondiales de pétrole, quatrième exportateur, il ne semble guère d'ailleurs être en mesure de supprimer ces rentées commerciales.

L'importance stratégique des livraisons de brut iranien était cependant l'une des cartes que le président iranien Ahmadinejad avait agitées en direction des marchés pétroliers, en cas de sanctions à l'encontre de l'Iran. Il avait déjà lancé, lors des rassemblements organisés récemment à Téhéran pour commémorer le vingt-septième anniversaire du renversement du Shah, en 1979, un avertissement aux grandes puissances. Il menaçait de quitter le fameux « club » du Traité de

non-prolifération, soutenu par les slogans d'une assistance qui scandait « la technologie nucléaire est notre droit absolu ».

Et en effet, même si le régime de Téhéran n'inspire pas la confiance, ni en termes de paix au Moyen-Orient, encore moins en termes de liberté et de démocratie pour le peuple iranien, les grandes puissances qui entendent lui dicter sa conduite nucléaire ont fait la preuve qu'elles ne reculaient pas devant une intervention armée pour imposer leur « ordre », en Afghanistan comme en Irak.

Et dans ce concert de déclarations toutes plus ou moins en forme d'ultimatum, la voix qui domine est celle des États-Unis menaçant l'Iran. On ne peut qu'interpréter ainsi les déclarations agressives de l'ambassadeur américain à Bagdad, qui rappelait que « l'Iran fournit des armes et entraîne des milices et des groupes extrémistes en Irak ».

Et les États-Unis, n'entretiennent-ils pas de milices en Irak ? Ou plutôt toute une armée ?

Viviane LAFONT

## • Chirac en Asie

### Les voyages d'affaires du président

Chirac vient d'effectuer un nouveau périple de prospection commerciale en Extrême-Orient. Comme à l'habitude dans ce genre de voyage, il était accompagné de ministres mais aussi de nombreux diplomates d'un genre spécial, dirigeants de grands groupes français, parmi lesquels les représentants du cimentier Lafarge, du fabricant d'armes Thalès et de l'avionneur Airbus.

Avant d'entamer l'étape principale indienne, la caravane a fait une escale en Thaïlande, où le couple présidentiel français a été traité comme un prince par le roi et la reine de Thaïlande. En retour, pour rester sur le terrain de la monarchie, Chirac a rappelé l'ancienneté des relations diplomatiques entre la France et le Siam, ancien nom de la Thaïlande. Elles datent de Louis XIV, a-t-il souligné, lorsqu'un ambassadeur du Siam rendit visite au « Roi-Soleil » à Versailles...

À cette occasion, des commentateurs ont noté l'aspect suranné de la monarchie thaïlandaise et de son étiquette. Ce qui n'a pas gêné le couple Chirac. Chirac et le Premier ministre de Thaïlande partagent d'ailleurs le fait d'avoir évité des démêlés avec leurs justices respectives. Cela crée des liens... Pour ce qui est du ministre thaïlandais, son péché



Chirac avec le roi de Thaïlande. Se faire servir à genoux, c'est encore plus fort que le CPE !

mignon (sale défaut partagé par nombre de dirigeants de la planète) serait de confondre sa fonction politique avec ses affaires personnelles. Mais de toute façon, ces deux-là étaient faits pour s'entendre puisqu'il y a, à la clé de cette visite de Chirac, la possibilité de participer à l'aubaine commerciale et industrielle que représente la Thaïlande. Près de 40 milliards d'investissements sont programmés par les dirigeants thaïlandais, ce qui vaut bien quelques courbettes.

Celles-ci ont continué en Inde où les perspectives de profits pour les entreprises françaises sont encore plus alléchantes. Après avoir écarté du paysage ce

qui pouvait fâcher le gouvernement indien, comme la carcasse du porte-avions *Clemenceau* en mal de désamiantage, Chirac espérait bien élargir les parts de marché réservées aux entreprises françaises dans cet immense pays. Aux dernières nouvelles, cela coïncide encore pour les avions de combat et les centrales nucléaires, en revanche, la visite s'avère d'ores et déjà couronnée de succès avec la vente d'avions civils Airbus pour 2,5 milliards de dollars.

Un voyage fructueux donc, pas pour la population de Thaïlande ou de l'Inde mais bien pour les industriels français.

Michel ROCCO

## Les banques suisses et l'argent des contribuables

**Les banques suisses tentent de se refaire une réputation en prétendant lutter contre le blanchiment de l'argent sale. Elles veulent, disent-elles, rendre aux peuples spoliés l'argent que les dictateurs d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine, ont détourné pour le mettre à l'abri sur des comptes en Suisse. Après avoir fait fructifier des milliards de dollars pendant plusieurs décennies, en toute complicité avec ces dictateurs, les financiers font semblant de se racheter une conduite.**

Après quelques affaires qui ont fait du bruit, comme celles du dictateur du Nigeria, le général Sani Abacha, qui avait détourné près de trois milliards de dollars, dont une grande partie séjournait en Suisse, ou encore celle du dictateur zaïrois Mobutu Sese Seko, gouvernement et banques suisses se sont dotés d'une législation, en 1998, la loi sur le blanchiment d'argent, censée moraliser la profession bancaire de ce paradis pour ceux qui déposent des fonds !

Dans certains cas, une partie des sommes détournées par les dictateurs ont été reversées aux gouvernements africains. Dans l'affaire de Sani Abacha, par exemple, les banques suisses ont restitué au gouvernement du Nigeria, sous le contrôle de la Banque Mondiale, 458 millions de dollars, sur les 700 millions détenus en Suisse. Peu de chose au regard des sommes détournées, car ce dictateur avait volé plus de 3 milliards de dollars qui, outre la Suisse, s'étaient dirigés vers d'autres paradis fiscaux comme le Luxembourg, le Lichtenstein, Monaco. Il aurait aussi mis en place plus de 500 sociétés écrans. Les personnes et les institutions impliquées sont si nombreuses qu'on peut en conclure que le système bancaire international dans son ensemble a été complice de ce vol.

Même chose pour le dictateur zaïrois Mobutu, un grand ami de la France, de Giscard, Mitterrand et Chirac. Pendant des décennies, il a pillé son pays avec la complicité des multinationales françaises. Les milliards extorqués au peuple congolais, depuis les années soixante-dix, ont été drainés vers les banques suisses sans qu'aucun banquier ne le signale, secret bancaire oblige.

Cette « moralisation » des banques suisses tourne parfois à la mascarade, comme

l'atteste l'affaire Konan Bédié, le successeur d'Houphouët-Boigny, en Côte-d'Ivoire. Celui-ci avait réussi à faire main basse sur plus de 24,8 millions d'euros d'aide médicale européenne destinée à la population ivoirienne. L'argent a filé directement vers les banques étrangères notamment suisses. Quand ses successeurs ont demandé des comptes à la Suisse, Konan Bédié a pu récupérer la plus grande partie de l'argent détourné, grâce à toute une série d'artifices juridiques mis en place par des banquiers suisses eux-mêmes ! Konan Bédié coule maintenant des jours heureux à Paris, comme bien d'autres dictateurs amis de la France.

Toutes ces gesticulations autour de l'argent des dictateurs sont franchement dérisoires. Même si une partie de l'argent est restituée, elle l'est par l'intermédiaire d'autres instruments de la finance, comme la Banque Mondiale qui impose des programmes d'austérité aux pays d'Afrique et d'Asie. Il est confié à des gouvernements aussi dictatoriaux que leurs prédécesseurs qui continuent de spolier leur peuple. Autant dire que les populations pauvres n'en verront jamais la couleur. L'argent restitué changera seulement de main, voire de comptes en banque... suisse !

C'est l'ensemble du système bancaire international, gigantesque organisation financière, qui sert de plaque tournante aux milliards de dollars provenant de l'exploitation des peuples du Tiers Monde, des dictatures les plus sanglantes, des trafics d'armes, de drogue et de la prostitution ou du trafic d'êtres humains, un des marchés actuellement en passe de devenir un des plus profitables financièrement.

René CYRILLE

## • Fourmies (Nord)

### Baisse catastrophique des moyens dans l'éducation

Dans le cadre de sa politique de « relance de l'éducation prioritaire » (REP), le ministre de l'Éducation nationale a fait connaître le 8 février les nouvelles mesures concernant les élèves les plus en difficulté. La nouvelle carte des collèges pouvant bénéficier de moyens supplémentaires a été diffusée sur internet. Fourmies ne s'y trouve plus !

Concrètement, deux collèges et la dizaine d'écoles rattachées, maternelles et élémentaires, soit plus de 1 600 élèves, seront à court terme privés des moyens suivants : deux animateurs permettant d'alléger les effectifs en prenant un groupe en charge ; deux postes de coordonnateurs faisant le lien entre les écoles, les collèges, les associations et les différents intervenants ; classes à faible effectif ; crédits spécifiques (aux alentours de 6 000 euros annuels pour les deux collèges) ; prime de REP pour les enseignants ; dotation en heures supplémentaires pour les collèges.

Ceci s'ajoute aux suppressions de postes déjà annoncées : 636 dans le Nord-Pas-de-Calais (3 568 depuis 1998), dont quatre au lycée et collège Camille-Claudé à Fourmies, en attendant les chiffres pour les autres collèges et les fermetures de classes dans le primaire.

D'après de Robien, les critères retenus pour le nouveau classement REP, annoncé à grand renfort de publicité, sont à la fois scolaires et sociaux : nombre de familles relevant de

« catégories socio-professionnelles défavorisées », taux d'échec aux évaluations nationales, retard scolaire, part de parents bénéficiaires du RMI, pourcentage de parents non-francophones. À Fourmies, l'ensemble de ces critères est largement rempli. C'est une des villes du Nord les plus touchées par le chômage et depuis longtemps. 7 % de la population est au RMI, le taux de chômage officiel est de 25 %. De plus, les licenciements et les fermetures continuant, le nombre de chômeurs va encore augmenter. Cette année encore, les Restos du Cœur ont du mal à satisfaire une demande sans cesse croissante. Il y a en revanche très peu de « parents non-francophones ». Cependant, dans les familles les plus démunies, le langage, sans être non-francophone, est toujours une barrière pour la poursuite d'études d'abord, pour l'emploi ensuite. Rien que cela nécessiterait une aide spécifique. C'est le contraire qui est fait.

Ainsi on voit que les dotations bien insuffisantes accordées par le ministre à quelques quartiers en difficulté se font au détriment d'autres quartiers, tout aussi en difficulté. Les moyens accordés étaient déjà bien dérisoires face à ce qui serait nécessaire pour les enfants des quartiers populaires de Fourmies et environs. La suppression de ces moyens va leur rendre l'apprentissage scolaire encore plus difficile.

Correspondant LO

## • Collège Jean-Vilar La Courneuve (Seine-Saint-Denis)

### Tout travail mérite salaire... même pour les précaires

Le collège Jean-Vilar de la Courneuve, comme beaucoup d'autres, emploie des personnels non titulaires. Embauchées pour des remplacements, elles ont souvent bien du mal à toucher leur salaire.

Il a ainsi fallu attendre la mi-janvier et une menace de grève pour qu'un enseignant embauché depuis octobre 2005 touche l'intégralité de son salaire et qu'une autre enseignante touche un quart de ce qui lui était dû depuis fin novembre. Le 2 février, cette enseignante n'était toujours pas payée, ni des 75 % lui restant dus de

2005, ni de son salaire de janvier 2006. Nous avons appris aussi que deux secrétaires, travaillant depuis septembre 2005, étaient sans contrat ni salaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Vendredi 3 février, à la veille des vacances scolaires, tous les enseignants présents au collège ont cessé le travail. Une délégation s'est rendue au rectorat de Créteil, où les discussions ont permis d'aboutir à l'envoi des contrats des secrétaires et à l'engagement pour ces trois collègues de recevoir ce qui leur était dû... fin février et fin mars.

Correspondant LO

## • Plounévez-Moédec-Plounérin (Côtes-d'Armor)

### Contre la suppression d'une classe, la mobilisation a payé

Fin janvier, l'inspection académique annonçait son intention de supprimer une classe au regroupement pédagogique intercommunal de Plounévez-Moédec-Plounérin, dans les Côtes-d'Armor, qui accueille les élèves de maternelle et du primaire répartis entre les deux communes.

184 élèves y sont scolarisés pour huit enseignants, ce qui correspond à une moyenne de 23 à 24 élèves, dans des classes qui comprennent chacune plusieurs niveaux. Il faut ajouter la scolarisation de plusieurs enfants, acceptés dès l'âge de 2 ans sans être comptabilisés dans les effectifs. Mais, dans sa recherche à tout crin d'économies, l'Éducation nationale ne veut pas de moyenne inférieure à 25. On ne peut pas à la fois consacrer des milliards d'euros à baisser les impôts des plus riches et assurer correctement l'avenir des enfants.

L'Éducation nationale ne peut même pas prétexter une baisse du nombre d'élèves. En effet la population de ces deux

petites communes ne cesse de progresser, de nombreux jeunes couples s'installant chaque année. On prévoit l'an prochain une augmentation de trois ou quatre élèves. La suppression d'un poste aurait donc signifié des classes de trente élèves sur plusieurs niveaux.

Il n'y a aucune raison, pour les enseignants, d'accepter une telle dégradation des conditions de travail et d'apprentissage des enfants.

Aggraver les conditions d'enseignement signifie faire une croix sur des élèves, alors que chacun connaît le rôle primordial de l'apprentissage des premières années dans le développement des enfants. « Nous avons l'impression que l'inspecteur

d'académie veut des enfants qui arrivent au collège sans savoir lire ni compter », ont dénoncé les parents d'élèves.

Il est déjà difficile de faire vivre les petites communes. Mais si les services publics se dégradent ou disparaissent dans des domaines aussi prioritaires que l'éducation, la santé ou les transports, le risque est grand de voir des habitants quitter leur commune. Et dans un tel cercle vicieux, la fermeture d'une classe peut mener à la disparition complète de l'école.

Dès l'annonce de cette décision, les enseignants, parents d'élèves, élus se sont donc mobilisés. Ils ont manifesté devant la préfecture de Saint-Brieuc et occupé les deux écoles. Enfin, le 15 février, l'inspection académique annonçait que la classe menacée était maintenue à la rentrée de septembre. Un recul dû à la mobilisation de tous.

Correspondant local



## • Centre médico-social du marché de Rungis (Val-de-Marne)

### Vigilance contre la fermeture

Vendredi 17 février, après que la direction du centre médico-social des halles de Rungis eut annoncé une restructuration, les 18 employés ainsi que des médecins se sont mis en grève. En fait, les employés craignent une possible fermeture, d'autant que la direction annonce qu'elle n'aurait pas de quoi payer les salaires fin février.

Pour soutenir l'action du personnel, un rassemblement était appelé par l'Union locale CGT de Rungis. Le directeur a dû s'expliquer devant tout le monde et a prétexté que le centre médical, dirigé par une association loi 1901, serait déficitaire, argument qui ne convainc personne car la santé n'est évidemment pas une affaire de rentabilité.

Pour les 12 000 travailleurs concentrés à la Halle de Rungis, le centre a l'avantage de la proximité, avec une cinquantaine de

médecins, dont des spécialistes très appréciés. Et comme le centre accepte la CMU et fonctionne au ticket modérateur, bien des habitants des environs viennent consulter. La fréquentation est d'ailleurs en hausse, avec 23 000 dossiers de consultation.

Le centre est actuellement financé par les communes de Rungis et Chevilly et par les entreprises de la Halle, qui cotisent seulement à 45 euros par salarié. La Semmaris, organisme gestionnaire de la Halle de Rungis, est censée reverser ces sommes au centre médical, pour lequel elle vient d'augmenter le loyer de 12 % en raison de frais de travaux et de déménagement.

Il y a donc bien des raisons de s'interroger sur les choix qui pourraient être faits par la direction du centre médical et celle de la Semmaris. Mais leurs respon-

sabilités ne doivent pas masquer celles de l'État, dont la politique de santé n'aide pas à maintenir toutes les structures médicales nécessaires dans les quartiers populaires et pour les travailleurs des zones industrielles. C'est même tout le contraire que font les gouvernements successifs, sacrifiant des hôpitaux, des maternités, des centres de soins, pour orienter l'argent public vers toujours plus de subventions au patronat.

Les employés du centre et les militants de l'Union locale CGT entendent mener d'autres actions et alerter les travailleurs de la Halle et des environs afin de sauver ces 18 emplois, et aussi pour que toutes les consultations restent accessibles en CMU et au ticket modérateur.

Correspondant LO

## • La Poste – Paris 14

### La sanction de trop

**Au Centre de distribution du courrier du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, les conditions de travail se sont considérablement dégradées depuis la réorganisation de 2004 qui a provoqué la suppression de plus d'une cinquantaine d'emplois.**

Depuis deux ans, ce ne sont pas seulement les cadences qui ont augmenté, la charge de courrier à distribuer s'est alourdie, les tournées étant bien plus longues. C'est au niveau de la discipline que nous subissons de plus en plus de pressions, presque chaque jour nous apprenons que tel ou tel collègue contractuel ou fonctionnaire a une demande de sanction. Étant donné le manque de temps et de moyens que nous avons pour effectuer correctement notre tâche, nous sommes souvent à la merci de l'humeur d'un chef, qui peut pour se couvrir lui-même nous reprocher quelques lettres que nous n'avons pas eu le temps de trier ou de distribuer le jour même,

ou une procédure dans la distribution d'un recommandé que nous n'avons pas pu respecter, devant « courir » sur nos tournées. C'est encore pire quand un chef nous a « dans le colimateur » et qu'il est encouragé par ses supérieurs à nous « aligner » pour un oui ou pour un non !

Il y a une quinzaine, c'est avec stupéfaction que nous avons appris le prochain passage devant le conseil de discipline d'un vieux facteur de 55 ans, archi-connu de tous, apprécié pour sa gentillesse par ceux qui durant ses 31 ans de carrière ont eu l'occasion de travailler avec lui sur sa tournée de la rue de Vercingétorix, réputée tellement chargée qu'on la surnomme depuis des années *Le Titanic*. Tout le monde lui reconnaît la maîtrise parfaite de son quartier et depuis bien des années les usagers se sont habitués à lui et l'apprécient.

Mais n'appréciant pas sa personnalité qui n'entre pas dans le moule de la « nouvelle

poste » la direction estime maintenant que le travail de ce collègue n'est pas satisfaisant et découvre, au bout de trente ans, qu'il n'aurait pas un bon comportement. Elle a donc décidé de monter un dossier pour le faire comparaître en conseil de discipline et demande sa mise à pied pour trois mois !

Peu à peu la stupéfaction a laissé place à l'écœurement chez les facteurs du 14<sup>e</sup>. Une quinzaine de collègues ont distribué un tract à la prise de service, soutenus par la CGT et SUD et ont fait circuler une pétition demandant l'arrêt de toute procédure disciplinaire. Tout le monde a bien compris qu'en s'en prenant ainsi à ce vieux travailleur, la direction cherche à faire peur à tout le monde : jeunes ou moins jeunes, contractuels ou fonctionnaires...

En réponse au tract le directeur s'en est pris publiquement, dans une note de service distribuée sur les positions de travail, à ce collègue,



**La Poste - Paris 14 : du boulot par-dessus la tête, et maintenant des sanctions à tout bout de champ. Il y en a marre !**

accusé de tous les maux dans des termes méprisants. Loin de casser la solidarité du personnel, l'attitude provocante du directeur a été prise comme la preuve de son acharnement. Et cela pourrait bien mettre le feu aux poudres. Beaucoup de facteurs se disent prêts, si la

direction s'entête à vouloir sanctionner injustement leur collègue, à débrayer mardi 28 février, le jour même de sa comparution devant le conseil de discipline. Histoire d'avertir et de sanctionner les sanctionneurs.

**Correspondant LO**

## • SNCF – Tours Saint-Pierre-des-Corps

### Le personnel de restauration en grève

**Lundi 20 février, les 17 agents du personnel de restauration SNCF de Tours se sont mis en grève. Le 22 février, faute d'avoir obtenu satisfaction sur leur demande en matière d'effectifs, ils décidaient de poursuivre leur mouvement.**

La restauration à la SNCF est gérée depuis 1985 par les Comités d'Établissements Régionaux après qu'en 1983 la représentation du personnel est devenue de droit privé. À Tours, le CE gère trois restaurants : un à côté de la gare de Tours, et les deux autres à Saint-Pierre-des-Corps, respectivement à l'ate-

lier et au dépôt.

Cette activité restauration a toujours été déficitaire. Les élus du CE rechignent à augmenter la subvention d'équilibre parce que la dotation de la SNCF aux CE diminue en valeur absolue proportionnellement à la diminution des effectifs. Et les élus, attentifs à la clientèle des œuvres sociales qui vote aux élections professionnelles, ne veulent pas grever le budget des autres activités comme les sorties, bals et voyages avec participation financière du CE.

Avec le temps, les installations de restauration se sont détériorées et cela fait plus de

cinq ans que la décision de refaire le restaurant de l'EIMM (établissement industriel de maintenance du matériel) a été prise. Mais le bailleur de fonds est la SNCF et celle-ci a imposé ses conditions : elle prenait en charge la construction d'un nouveau restaurant, mais avec une cuisine centrale alimentant les deux autres restaurants. Cela, bien sûr, pour des raisons d'économies.

Cette nouvelle organisation a généré tout un travail supplémentaire que les élus CE et leur société de conseil n'ont pas pris en compte. Ils n'ont pas écouté les remarques du personnel et,

en particulier, celles des chefs cuisiniers qui jusqu'à aujourd'hui faisaient office de gestionnaire dans chacun des restaurants. Et, depuis la mise en service il y a un mois et demi de la cuisine centrale, le personnel est débordé et le service s'est dégradé. Mais les membres du bureau du CE, à majorité CGT, sont restés sourds aux revendications du personnel, qui a donc fini par décider la grève.

À l'EIMM, la section syndicale CGT s'est déclarée solidaire des grévistes. Mais le secteur fédéral CGT de Tours, dans un tract adressé aux cheminots le 21 février, se dit à la fois « soli-

daire » du personnel « *et en même temps responsable dans la gestion du CER* ». Ce qui veut dire en clair qu'il soutient le bureau du CE contre les salariés de la restauration en grève.

Les cheminots, qui ont vu la bonne volonté du personnel des restaurants et les énormes efforts qu'il a fournis, sont solidaires de cette grève. Ils ne comprennent pas que les membres du bureau du CE aient laissé dégrader la situation et qu'ils ne mettent pas tout en œuvre pour répondre aux justes revendications du personnel CE.

**Correspondant LO**

## • Fonction publique

### De plus en plus de travailleurs précaires

**Travailler dans la fonction publique n'est pas synonyme d'avoir un emploi garanti à vie, loin de là. L'État a même plus souvent recours aux travailleurs précaires que le secteur privé. Telles sont les conclusions qui ressortent d'une enquête menée en 2002 et que vient de publier la Dares, un organisme dépendant du ministère de l'Emploi.**

16 % des agents de la fonction publique sont en « contrat court », contre 12 % dans le privé. Par contrat court, il faut comprendre tous les contrats à durée déterminée (auxiliaires, vacataires, contractuels, etc.) auxquels s'ajoutent les intérimaires et les contrats aidés

(CES, CEC, emplois-jeunes). 860 000 agents de la fonction publique, soit un sur six, ne possèdent donc pas la garantie de l'emploi prétendument liée au statut de fonctionnaire.

La proportion varie selon les différentes catégories de fonctionnaires. 21 % des tra-

vailleurs de la fonction publique territoriale (régions, départements, communes) sont soumis à ces contrats courts, deux fois plus que dans la fonction publique d'État (ministères). Ils se montent à 18 % dans l'enseignement, et à 14 % dans la fonction publique hospitalière. Les femmes, majoritaires dans la fonction publique, représentent les deux tiers des salariés en contrat précaire, et les jeunes de 15 à 29 ans près de la moitié.

Que l'État emploie des travailleurs sous statut précaire, ce n'est pas une nouveauté. Mais leur nombre ne fait que croître. Depuis 1990, le pourcentage des contrats courts a augmenté de cinq points, passant de 11 à 16 %, soit plus vite que dans le privé qui a enregistré 3 % de hausse sur la même période. Et ces chiffres, datant de 2002, sont certainement loin de la réalité actuelle où, de plus en plus, les emplois précaires prennent la place des emplois

stables, surtout dans la fonction publique territoriale ou dans l'enseignement.

Le gouvernement nous rebat les oreilles des prétendus bienfaits du CPE qui, selon lui, ouvrirait la voie à un emploi stable. Qui pourrait être assez naïf pour lui faire confiance quand on voit que, dans les secteurs où l'État est l'employeur et aurait les moyens de garantir l'emploi, il est le premier à développer la précarité ?

**Marianne LAMIRAL**

## • Peugeot – Sochaux

### Un « forum pour l'emploi »-poudre aux yeux

À l'usine de Peugeot de Sochaux, l'échéance de fin février approchant, la direction commence à gérer le renvoi des 670 intérimaires et CDD, sur les 1 300 actuellement présents dans l'usine, suite à sa décision d'arrêter une équipe parce qu'elle programme une baisse de la production, de 1 900 voitures par jour à 1 550.

Les changements de postes font grincer des dents les ouvriers de fabrication : certains, à plus de 50 ans, vont se retrouver sur des postes où la direction profitait de la vulnérabilité des contrats précaires pour augmenter la charge de travail. D'autres, ayant été pendant des années en chaîne, ont des restrictions médicales suite aux gestes répétitifs qui ont généré des maladies professionnelles, ou bien vont se retrouver sur des postes encore plus pénibles à tenir, du fait que la cadence est plus élevée dans le secteur. Enfin ils voient d'un mauvais œil le renvoi des intérimaires et CDD

et le maintien des plus anciens d'entre eux en chaîne.

Depuis la fin du mois de janvier, la direction de Peugeot Sochaux a mis en place, au sein de l'usine, un « forum pour l'emploi ». Mais pour les intérimaires et CDD qui veulent s'y rendre, les rendez-vous ont lieu en dehors du temps de travail. Dans les ateliers, les intérimaires et CDD sont conscients que cela ne leur fera pas retrouver un autre emploi et que ledit « forum » sert uniquement de sas d'entrée à l'ANPE !

Le Medef et la CGPME, deux organisations patronales, ont

concocté ce qu'ils appellent pompeusement « un projet d'accord interprofessionnel de gestion de la transition professionnelle des salariés en contrat de travail temporaire et en contrat à durée déterminée », auquel ils veulent associer les organisations syndicales. Il s'agirait de faire adhérer à un nouveau contrat « expérimental » baptisé « contrat de transition professionnelle », pour une durée de six mois, les travailleurs intérimaires, en CDD et tous ceux qui ont un contrat limité dans le temps qui prend fin et qui seraient volontaires !

Avec ce contrat, les intérimaires et les CDD seraient considérés comme en activité, avec un salaire amputé de 20 % par rapport à celui qu'ils avaient. Sous prétexte de les aider à chercher un emploi, 50 % de leur prime de

précarité, perçue en fin de contrat, leur serait retenue, soit par exemple environ 800 euros pour un intérimaire de Peugeot qui y a travaillé pendant onze mois. Cette retenue ne leur serait restituée que s'ils n'ont pas trouvé un autre emploi au bout des six mois !

L'imagination des patrons pour faire payer l'ardoise de leurs licenciements en utilisant l'argent public n'est pas une nouveauté. Ainsi les Assedic seront mises à contribution pour payer les salaires, et le Conseil régional pour les formations, sans que Peugeot et les autres patrons déboursent quoi que ce soit ! Il est également prévu de mettre à contribution le Fongecif (organisme de formation) et de créer, spécialement pour l'occasion, une filiale de l'afpa !

En effet, rien qu'à l'usine Peugeot de Sochaux, 670 intérimaires et CDD seront licenciés et des centaines d'autres aussi, par contre-coup, chez les sous-traitants, dès la fin février. Mais le dispositif est prévu pour 600 candidats volontaires, alors que la région détient un record en matière de précarité, avec près de 27 000 intérimaires recensés officiellement en septembre 2005. Quant à Peugeot, il affiche des ventes et des bénéfices records pour la dixième année consécutive !

Alors, la seule expérience qui serait profitable contre les licenciements ne pourrait provenir que d'une réaction collective des travailleurs

Correspondant LO

## • Peugeot-Poissy

### Débrayages des caristes d'ENCI

Cela fait plusieurs années que l'usine Peugeot de Poissy sous-traite le ménage des sanitaires, des vestiaires et des bureaux (environ 130 salariés) à l'entreprise ENCI. Mais depuis un ou deux ans, nous avons vu aussi apparaître dans l'usine une quinzaine de caristes embauchés par ENCI, qui ont remplacé les caristes Peugeot et qui font le même travail pour un salaire inférieur. De plus, les engins sont moins bien entretenus et les conditions de travail plus difficiles.

Cela fait des mois que les salariés d'ENCI réclament d'avoir pour tous un vrai treizième mois,

à la place de l'actuelle prime de fin d'année, trop faible. À plusieurs reprises, une vingtaine d'entre eux se sont réunis pour en discuter. Puis, fin janvier, les caristes ont fait intervenir la CGT de Peugeot Poissy, car ils ne voulaient plus travailler avec des engins trop dangereux.

Enfin, quelques jours plus tard, les caristes ont débrayé plus de deux heures pour réclamer des augmentations de salaire, le treizième mois, une prime d'équipe, des tenues de travail et la réparation des engins. Le patron s'est alors engagé à réunir les délégués syndicaux pour en

discuter. Mais à cette réunion il a lâché, en tout et pour tout, la création d'une prime d'équipe de 20 euros brut... à condition d'être présent tout le mois sans absence.

Mardi 14 février, les caristes ont donc de nouveau débrayé deux heures, pour dire que cela ne faisait pas le compte, à peine un euro par jour. Et dès le lendemain deux grévistes recevaient une lettre recommandée avec mise à pied conservatoire en vue de leur licenciement.

Cela n'a pas découragé leurs collègues, qui se sont aussitôt remis en grève pour faire retirer la sanction, s'adressant aussi aux



Une ligne de montage à Peugeot-Poissy.

caristes de Peugeot pour expliquer leurs revendications.

Au bout de deux heures, le patron d'ENCI a dû reculer et a annulé par écrit les procédures de licenciement.

Les caristes n'en restent pas moins mobilisés et ont donné rendez-vous jeudi 23 février à leurs collègues du ménage,

pour discuter ensemble des revendications. Les actions de ces dernières semaines ont montré qu'ils n'étaient pas prêts à se laisser faire et à tout accepter, et ils sont conscients que c'est avec les autres travailleurs qu'ils pourront faire avancer leurs revendications.

Correspondant LO

## • Sevelnord – Lieu-Saint-Amand (Nord)

### Fausse embauches mais vrais profits

À Sevelnord, non loin de Valenciennes, nous sommes environ 4 000 pour produire, sur la base de la 806 Peugeot, des modèles de voitures communs à Peugeot, Citroën et Fiat.

Le fait d'être ainsi partagés entre trois marques permet à la direction de jouer sur tous les tableaux : elle fait du chantage en parlant des soi-disant difficultés financières de Fiat, et en oubliant les profits du groupe PSA. D'un autre côté, quand il y a des primes d'intéressement versées aux travailleurs de PSA, nous ne les touchons pas, n'étant soi-disant pas « dans le

groupe PSA » ! Par contre, quand PSA ou Fiat décident de faire des économies sur le dos de leur personnel ou réclament des augmentations de productivité, là, les décisions s'appliquent à nous aussi...

Ainsi, la direction de l'usine vient d'annoncer qu'elle allait embaucher 500 nouveaux travailleurs avant la fin du mois d'avril pour l'équipe de nuit. La nouvelle a été largement répercutée dans la presse. Peugeot, Citroën et Fiat y ont gagné une belle publicité gratuite. Mais la presse n'a pas tout dit et le directeur non plus ! En fait d'embauches, la

direction ne prévoit que 500 intérimaires et CDD. Rien que des emplois précaires, et pas une seule embauche réelle ! Et ce dont la direction ne s'est pas vantée non plus, c'est qu'elle avait renvoyé auparavant 500 intérimaires, CDD et CDI en supprimant la précédente équipe de nuit, qui s'était terminée en novembre dernier.

Pour cette équipe de nuit avec des horaires décalés, les volontaires dans l'usine ne se bousculent pas. En effet nous sommes censés commencer à 20 h 40 pour finir le lendemain à 4 h 10. Mais tout le monde est déjà prévenu : l'horaire

pourra être allongé, car la coupe dite « de maintenance », placée en fin d'équipe de nuit, sert de plus en plus à rattraper la production manquante.

Par contre, plusieurs milliers de candidatures pour l'embauche en CDD ou intérim ont été envoyées à l'usine. Car la pression du chômage est telle que Sevelnord, comme Toyota d'ailleurs, qui est dans le même secteur, peut se permettre d'imposer une dégradation constante des conditions de travail et des bas salaires.

Pourtant, le groupe PSA fait des bénéfices : toujours plus d'un milliard d'euros, soit 4 966

euros par salarié du groupe. La direction de l'usine Sevelnord se vante d'y avoir bien contribué, en économisant 12 millions d'euros sur son budget de fonctionnement, ce qui fait 3 000 euros par salarié Sevelnord.

D'un côté des bénéfices, de l'autre des économies : tout cela devrait permettre d'augmenter les salaires. Mais la direction ne parle que d'une augmentation de 1,85 %, bien en dessous de la hausse du coût de la vie. Quant aux actionnaires, eux, ils n'ont toujours pas de problèmes de coût de la vie... C'est à nous qu'ils coûtent cher !

Correspondant LO

## • Renault Flins (Yvelines)

# La mort sur le parking de l'usine

Mercredi 15 février, un travailleur de 49 ans, salarié chez Renault depuis trente ans, a péri écrasé accidentellement par un autocar, au moment où il allait prendre son bus, vers 20 h 45, après son équipe d'après-midi à l'usine Renault de Flins.

Comme chaque jour, plusieurs dizaines d'autocars circulent à chaque changement d'équipe sur le parking de l'usine, déposant et reprenant environ 2 000 ouvriers. Ces transports payants, organisés par le patron qui fait appel à cette fin à une dizaine d'entreprises différentes, permettent aux travailleurs de venir à l'usine depuis des points de départ distants parfois de plusieurs dizaines voire une centaine de kilomètres. Des cars viennent de Normandie, de Paris, de la banlieue nord, pour emmener les travailleurs faire leur paye... ainsi que des profits pour le patron.

En annonçant la mort de notre camarade de travail, la direction a commencé par tenter de diluer sa responsabilité en expliquant que l'accident s'était produit « en dehors de l'enceinte industrielle ». Comme si le parking des cars et des voitures, les bâtiments qui s'y trouvent, la circulation des véhicules et des piétons à l'intérieur des grilles de l'usine n'étaient pas sous la responsabilité de la direction ! Cette formulation et l'intention qu'elle recouvrait ont fortement choqué les travailleurs – en particulier dans l'atelier Tôlerie Clio, où le camarade accidenté était employé.

Tous étaient déjà fortement commotionnés par le drame. L'émotion était telle qu'il a été difficile de faire témoigner les personnes présentes sur les lieux de l'accident, traumatisées, et que les travailleurs de son équipe et de son secteur, bouleversés, n'avaient guère le cœur à reprendre la production, après les explications plus qu'expéditives des envoyés de la direction. Il a fallu qu'un délégué fournisse lui-même les renseignements sur les circonstances de la mort du camarade devant ceux qui attendaient, c'est bien le minimum, des explications sinon des remords.

Quelles que soient les conclusions de l'enquête, beaucoup d'entre nous se disaient amèrement : « Ça devait arriver ». En effet, il y a de quoi s'inquiéter lorsqu'on prend son bus à la



sortie des équipes. Les autocars doivent manœuvrer pour se garer à leur emplacement, voire pour quitter celui-ci, au milieu des piétons qui cherchent à monter dans le bus de leur ligne ; y compris les intérimaires ou temporaires qui ne savent pas forcément dans quel véhicule monter. En ajoutant l'absence de visibilité à cette heure-là, l'insuffisance de l'éclairage, déjà discret, mais semble-t-il défectueux dans la zone de l'accident, et la pluie qui rendait les choses encore plus nébuleuses, on comprend aisément que les conditions de sécurité n'étaient pas les meilleures.

Il n'est pas étonnant non plus que la vigilance des travailleurs soit moindre, dans ces circonstances, avec la fatigue d'une journée de travail en production. Tout devrait donc être prévu pour que nous ne risquions pas notre vie en arrivant ou en quittant l'usine à plusieurs milliers à la fois, en autocar ou dans des centaines de véhicules individuels. Car là aussi, la politique de la direction a été de limiter au maximum les dépenses de transport collectif, en diminuant le nombre de lignes de cars ou en supprimant des points de montée, des arrêts, des villages desservis. Nombreux sont ceux qui ont alors dû se replier sur un moyen de transport individuel, voiture ou vélo, ce qui relève parfois de la prise de risques.

Par ailleurs, les contrats passés avec les sociétés de transport sont tels que les chauffeurs de cars ont vu leurs conditions de travail se dégrader depuis des années, en augmentant l'amplitude de leur temps de travail et en cherchant à rentabiliser leurs allers-retours. De plus, le règlement récent qui ne les laisse

entrer sur le parking qu'au dernier moment, quand la circulation de véhicules et de piétons est déjà importante, ne peut manquer d'aggraver les dangers. Un conducteur de transport en commun, par définition, doit être dans les meilleures conditions pour assurer la sécurité de ses passagers, et donc limiter la fatigue et le stress qui le menacent devrait être une évidence.

Depuis l'accident, l'inspection du travail a confirmé que Renault était responsable de la sécurité sur son parking. Organiser l'entrée et la sortie de milliers de salariés d'une usine construite il y a plus d'un demi-siècle en rase campagne demande de vraies compétences et un véritable souci de la sécurité de chacun, tout le contraire de la politique d'économies et d'attentisme qui semble considérer que toute dépense faite dans ce domaine serait de l'argent perdu. C'est particulièrement choquant quand on se rappelle que Renault vient d'annoncer 3,36 milliards d'euros de bénéfices, en hausse de 18 % sur l'année précédente.

Evidemment, des solutions existent, par exemple dans d'autres usines, pour que la vie des travailleurs ne soit pas mise en danger au moment d'emprunter les transports collectifs : des couloirs de bus et des quais permettant de séparer strictement la circulation des piétons et celle des véhicules, etc. Il est inadmissible que les conditions de transport ne soient pas sécurisées car, comme c'était le cas du camarade de Tôlerie Clio, nous venons à l'usine pour gagner notre vie, pas pour la perdre.

Correspondant LO

## • Aluminium Dunkerque – Loon-Plage (Nord)

# Une bonne grève pour les salaires



Grève chez Aluminium Dunkerque en février 2000.

À la société Aluminium Pechiney Alcan, comme chaque année durant le mois de février, la négociation annuelle obligatoire sur les salaires se déroule à Voreppe, près de Grenoble. Cela concerne les salariés des usines Aluminium Dunkerque, de Gardanne, de Saint-Jean-de-Maurienne, de Sabart et de Mercus.

Dans l'usine Aluminium Dunkerque, qui compte plus de 650 salariés, des assemblées de personnel regroupant plus de 300 opérateurs (sur 466) ont été organisées à l'initiative de la CGT. AD et Alcan font des bénéfices importants et, pour tout le monde, la direction doit augmenter vraiment les salaires et les primes. La majorité des travailleurs se sont donc déclarés prêts à participer à des débrayages de quatre à huit heures au moment de la réunion paritaire salaires du 16 février.

Mercredi 15, la direction a annoncé avec quinze jours d'avance la prime d'intéressement 2005, à 9,46 % de la masse salariale. Cela représente environ 400 euros (20 %) de plus qu'en 2004. C'était déjà un résultat positif des débrayages successifs démarrés le 12 février au soir. Le jeudi 16, nous étions très nombreux en grève dans toutes les équipes et en journée. La direction accorda alors une augmentation de 2 % avec un talon de 45 euros par mois (2,7 % pour les plus bas salaires), une augmentation individuelle de 1 %, une augmentation du panier de nuit de 2,90 euros (soit 17,60 euros de plus par mois pour un posté), une prime Villepin de 200 euros avec une majoration de 100 euros fin mai (augmentation de la prime d'intéressement décidée par le gouvernement). C'est un résultat qui n'est pas négligeable, dû à la mobilisation des opérateurs.

Vendredi 17, les travailleurs en grève jugeaient

cependant ces mesures insuffisantes, présentaient un nouveau cahier de revendications et poursuivaient le mouvement de grève. La direction AD, surprise, refusait toute négociation, mis à part une discussion sur la prime de transport pour le 15 mars. Même si le nombre de travailleurs en grève diminua un peu, une large majorité, surtout en Electrolyse, fit grève tout le week-end. La direction s'affola et proposa alors une augmentation de la prime de transport de 0,50 euro par jour travaillé, soit 100 euros de plus à l'année et une prime dite de sécurité de 200 euros.

Le mouvement se poursuivit le lundi 20 avec beaucoup de grévistes et la direction proposa une prime d'assiduité dégressive de 100 euros par an en fonction des jours d'arrêt maladie. Ce n'était pas une revendication des grévistes.

Lors d'un Comité d'entreprise extraordinaire, suite à la dégradation des cuves par manque d'entretien, la direction annonça la mise à barreau de 3 cuves sur 264, c'est-à-dire une mise en sommeil de ces cuves, tentant de faire peur à l'ensemble du personnel, sans que cela impressionne les grévistes, en particulier les électrolyseurs.

Cependant, pour éviter l'effritement de la grève, l'équipe de nuit décida la reprise du travail en assemblée, estimant que la direction avait reçu un très sérieux avertissement et que la grève avait eu des résultats positifs.

Depuis, tous les grévistes ont décidé la reprise du travail, en restant unis et convaincus que la grève n'a pas été inutile. Les pendules ont été remises à l'heure par rapport à la direction et à ses cadres dirigeants. Et même un groupe multinational comme Alcan a dû tenir compte de nos revendications.

Correspondant LO

## • Arcelor

### D'immenses profits pour les actionnaires

Les bénéfices du trust sidérurgique Arcelor sont passés de 2,3 milliards d'euros en 2004 à 3,84 milliards en 2005, 66,2 % d'augmentation ! Comme Arcelor a aussi réduit son endettement de 1,3 milliard, cela représente plus de 5 milliards d'euros d'enrichissement pour le groupe. Les bénéfices représentent ainsi plus de 4 400 euros par mois pour chacun des 94 000 salariés du groupe !

Où iront ces profits aussi importants ? Eh bien, aux actionnaires, qui s'enrichissent sur le dos du personnel d'Arcelor et des consommateurs. Car le prix de vente de l'acier maintenu très élevé est répercuté par les autres entreprises sur les

acheteurs de voitures et des autres produits métalliques.

L'an passé, le dividende versé par action avait augmenté de 71 %. Cette année, il croîtra de 85 %, de 0,65 euro à 1,20 par action. Mais si les dividendes s'envolent, les emplois plongent. Pour se mettre en valeur par rapport à son concurrent Mittal Steel qui a fait une offre publique d'achat sur Arcelor, le PDG du groupe, G. Dollé, affirme dans son interview au *Monde* du 11 février que la fermeture des hauts fourneaux de Liège en 2009, avec donc de nombreuses suppressions d'emplois à la clé, est une absolue nécessité et que c'est la preuve d'un plan industriel sérieux !

Arcelor a supprimé des milliers d'emplois en Europe depuis sa constitution en 2002 et compte bien poursuivre dans la même voie pour augmenter ses bénéfices. Côté salaires, la CGT d'Arcelor-Dunkerque a calculé, en comparant les indices Insee de hausse des prix hors tabac et les augmentations des salaires de base de janvier 1986 à décembre 2005, que la perte de pouvoir d'achat des salariés atteint un minimum de 12 % en vingt ans. Comme l'indice Insee est sous-évalué, la perte de pouvoir d'achat est encore supérieure... et la lutte pour l'augmentation des salaires plus que nécessaire !

Serge VIARD

## • OPA de Mittal contre Arcelor

### Les actionnaires sont déjà gagnants

À l'annonce de l'OPA de Mittal Steel, numéro 1 mondial, contre Arcelor, le numéro 2, le cours des actions Arcelor avait grimpé en Bourse de 28 % en une journée, offrant une jolie plus-value à leurs propriétaires. Cela devrait continuer !

De plus, la direction du groupe Arcelor a décidé de verser un dividende royal aux actionnaires. Elle veut, paraît-il, retenir ceux qui pourraient être tentés par la proposition de rachat des actions de Mittal. Le premier effet de la bataille boursière entre Mittal et Arcelor est donc de permettre aux actionnaires d'empocher un dividende colossal.

Du côté de chez Mittal Steel, les bénéfices sont moins exceptionnels, puisque le groupe les annonce en baisse de 28 %. Mais il reste tout de même 2,9 milliards d'euros, soit 1 464 euros par salarié et par mois, et la famille Mittal, qui possède la majeure partie des actions, ne sait plus que faire de sa fortune. La preuve, les 18 milliards d'euros qu'elle est prête à mettre sur la table pour acquérir Arcelor.

Les actionnaires d'Arcelor n'ont en tout cas pour l'instant absolument aucune raison de se plaindre de l'OPA lancée par Mittal : cours de l'action et dividende sont poussés à la hausse, comme d'ailleurs toutes les actions d'entreprises sidérurgiques. Selon les spécialistes, elles ont augmenté en moyenne de 30 % dans le monde depuis le

début de l'année.

Pendant trente ans on nous a seriné le refrain de la crise de la sidérurgie, prétexte au versement de milliards aux barons de l'acier, puis à la modernisation des usines par l'État sous cou-

### - En ruine

Pour Mittal, quand il ne s'agit pas de marier sa fille ou de lancer une OPA, les cordons de la bourse sont bien serrés. Au Parachèvement du laminoir couronnes et barres, il n'y a pas d'euros pour faire les opérations de maintenance les plus élémentaires. Les rails des ponts roulants sont à bout de souffle. Excepté les machines neuves,

vert de nationalisation. Les De Wendel font leur fortune ailleurs, les Mittal les ont remplacés. Mais l'enrichissement sur l'exploitation des travailleurs continue.

Étienne HOURDIN

Le nombre de camions à charger augmente, les retards s'accumulent et le manque de personnel n'arrange rien.

Le nombre de camions à charger augmente, les retards s'accumulent et le manque de personnel n'arrange rien.

Écho du bulletin Lutte Ouvrière de Mittal Steel Gandrange

## L'Insee et la Dares sous pression

Alors que Villepin annonce tambour battant qu'il est en train de gagner la « bataille pour l'emploi », il se trouve bien ennuyé par les statistiques qui montrent qu'il n'y a presque pas eu de créations d'emplois en 2005. La bataille pour l'emploi va donc passer par une nouvelle façon de comptabiliser dans ces statistiques les créations annoncées pour mi-2006.

Pour s'attribuer le mérite de la baisse des chiffres du chômage, Villepin l'explique par le contrat nouvelle embauche, né en août dernier. L'ennui c'est que, d'après les chiffres officiels eux-mêmes, la baisse du chômage s'accompagne d'une augmentation du nombre de érémites, d'un nombre important de radiations et de nombreux départs en retraite... mais pas de créations d'emplois. Si elle introduit toujours plus de précarité, la mesure phare de Villepin, le CNE, n'y est donc pour rien.

D'où des tentatives publiques de jeter le discrédit sur les statistiques. Par médias interposés, le gouvernement prétend que l'Insee et la Dares (le service statistique du ministère du Travail) sont incapables de mesurer l'évolution de l'emploi dans les entreprises de moins de dix salariés, où l'impact du CNE aurait été le plus fort, et qu'ils oublient le secteur médico-social et les emplois aidés, où plusieurs milliers de postes auraient été créés. Ces affirmations sont dénoncées par les agents de la Dares, qui recourent à différentes sources pour couvrir l'ensemble des emplois salariés. Pour les syndicats de la Dares, « si les chiffres publiés ne montrent pas d'accélération de

l'emploi dans les petites entreprises, contrairement aux espoirs placés par le gouvernement dans le CNE, c'est parce qu'aucune des sources existantes ne montre pour l'instant le moindre frémissement en la matière. »

Réponse : une pression accrue sur l'Insee et la Dares pour qu'ils sortent de « bons chiffres »... ou du moins pas de mauvais. Ainsi à la Dares, qui dépend directement des cabinets du ministère du Travail, les délais de publication des études sont de plus en plus longs. Plusieurs études prêtes à être publiées sont bloquées, car elles sont jugées peu opportunes du point de vue de la communication ministérielle. On ne s'étonnera pas qu'il s'agisse notamment d'études sur les licenciements, ou sur les effets du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) des chômeurs. Et, pour bien verrouiller l'avenir, le gouvernement entend donc imposer une nouvelle comptabilisation des créations d'emplois qui confirmerait son credo.

Ainsi, si la pression qu'il exerce sur les statisticiens n'est pas nouvelle, elle s'alourdit encore. Le gouvernement est bien conscient que sa politique au service du patronat est désastreuse pour les classes populaires, et cherche à le masquer, pour que ses discours démagogiques ne soient pas troublés par des chiffres contradictoires. Malheureusement, la réalité du chômage, de la précarité et des bas salaires ne dépend pas de la manière de les mesurer et, aujourd'hui, leur ampleur est telle qu'il sera bien difficile de la masquer... quels que soient les tripatouillages imposés dans les statistiques officielles.

Correspondant LO

## • Explosion des bénéfices des entreprises

### Les profits pour les patrons et les pertes pour les travailleurs !

La croissance française, avec 1,5 % de progression, est basse, nous dit-on. En revanche, celle des profits des grandes entreprises explose. Celles-ci publient ces-jours-ci leurs résultats pour l'année 2005. Déjà à la hausse en 2003 et 2004, ils battent des records en 2005 : Danone + 226 %, France Télécom + 90 %, Alcatel + 61 %, Michelin + 36 %, BNP Paribas + 25,1 %, Renault + 18,7 %, etc.

Les banques BNP Paribas et Société Générale déclarent que

leur rentabilité financière dépasse 20 %. De tels résultats s'obtiennent en poussant l'exploitation des salariés au maximum.

Mais que font les entreprises de tout cet argent ? Pour l'essentiel, elles soignent leurs actionnaires. BNP augmente le dividende de ses actions de 30 %, Renault de 33 %, Danone de 26 %, Total de 20 %, etc.

En revanche, cet argent ne garantit ni les salaires, dont les hausses ne sont nullement en

proportion puisqu'ils ont augmenté de 1,2 % (BNP) à 2,5 % (Total ou Michelin), ni le maintien des emplois.

France Télécom reste emblématique. Ses bénéfices affichent une progression de 90 %. Le dividende qu'il va verser à ses actionnaires va progresser de 108 %. Mais les 80 000 travailleurs qui y conservent encore le statut de la fonction publique ne devraient toucher que 0,5 % d'augmentation en juillet 2006 et février 2007. Et, pour

réduire encore le poids des salaires et en conséquence augmenter encore les profits, la direction a déjà annoncé la suppression de 17 000 emplois en 2006 et 2008.

Si les actionnaires sont les grands gagnants de cette explosion de profits, les travailleurs, eux, en sont les grands perdants, et c'est même sur les pertes des uns que se bâtit la richesse insolente des autres !

Jacques FONTENOY

## • Pologne

# Une mère de famille rendue aveugle par l'obscurantisme et la loi du fric

Une Varsovienne de 35 ans, mère de trois enfants, a porté plainte début février contre son pays, la Pologne, devant la Cour européenne des Droits de l'homme. Déjà mère de deux enfants, elle avait été avertie en 2000 par les médecins qu'une troisième grossesse constituait pour elle, étant donné la gravité de sa forte myopie, un sérieux danger : elle risquait tout simplement de perdre la vue.

Même munie, après bien des démarches aussi angoissantes qu'infructueuses, d'un certificat, de la plume d'un généraliste, justifiant une IVG, elle a vu rejeter son droit à l'avortement thérapeutique par le responsable habilité de l'hôpital public. La jeune femme a donc tenté d'avorter illégalement, ce qui est le lot de dizaines ou peut-être de centaines de milliers de femmes, chaque année, en Pologne. Mais ces IVG-là sont chères, la jeune femme aurait dû déboursier 1500 zlotys (l'équivalent de 350 euros), les praticiens qui offrent ce « service » justifiant cette demande par le risque de deux ans de prison. Dans son cas, le tarif était triplé, en raison, lui dit-on, de la présence d'un anesthésiste rendue nécessaire par ses antécédents d'accouchements par césarienne. Et ces 5 000 zlotys représentaient pour elle une somme inaccessible.

Elle dut donc accoucher – par césarienne – et fut victime comme prévu d'une hémorragie rétinienne qui l'a laissée quelques mois plus tard presque aveugle. Elle risque de le devenir complètement et tout effort physique lui est interdit. Invalide, elle est réduite à une pension de quelque 140 euros par mois, avec laquelle elle est censée élever, seule, ses trois enfants. Mais elle a décidé de ne pas en rester là. Aidée et soutenue par le Planning familial de



Messe en plein air à la mémoire de Jean-Paul II. L'obscurantisme religieux pèse comme un couvercle sur la société polonaise.

Pologne, fondé au début des années 1990, elle a porté plainte contre le médecin hospitalier qui avait refusé l'avortement, sans aucun résultat. C'est pourquoi elle s'adresse à présent aux instances européennes des Droits de l'homme. « Si la Pologne est condamnée, espère-t-elle, d'autres femmes suivront et des dizaines de plaintes seront déposées. »

Si des dizaines de milliers de femmes sont forcées de recourir à l'avortement clandestin ou de se rendre à l'étranger, à condition que l'un ou l'autre soit financièrement possible, c'est parce que depuis 1993, sous l'influence de l'Église catholique, une loi très restrictive sur l'avortement est en vigueur en Pologne : l'IVG n'est admise que pour des raisons médicales strictes, de viol ou d'anomalies du fœtus. En conséquence, le nombre d'interruptions de grossesse a chuté à 151 en 1999, alors qu'il était de 100 000 chaque année jusqu'en 1990. Beaucoup d'hôpitaux publics, comme ce fut le cas pour cette jeune femme, refusent toute interruption, même légale, même en cas de problèmes médicaux graves, ce qui explique le développement d'un

« marché noir » aux tarifs souvent usuriers et le recours à des manipulations non professionnelles dangereuses. Et, corollaire tragique, le nombre d'enfants abandonnés à l'hôpital après l'accouchement a triplé entre 1993 et 1999, année où il atteint 737. Le Planning familial signale que seules 8 % des femmes prennent la pilule, trop chère, et que l'éducation sexuelle n'est plus obligatoire dans les écoles depuis 1999.

C'est une régression catastrophique pour les droits des femmes, dans un pays où l'avortement avait été légalisé en 1956, bien avant la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France, où la loi Veil ne date que de 1975 !

À présent, la droite conservatrice est au pouvoir en Pologne depuis quatre mois, sous la férule des frères Kaczynski, à la tête du parti PiS (Droit et Justice). Depuis le 2 février, le PiS a conclu pour un an un « pacte de stabilité » avec le populiste Lepper et son syndicat de petits paysans Samobrona (Autodéfense), ainsi qu'avec la LPR (Ligue des familles polonaises) dont le programme tient en trois mots, religion, famille, patrie, où se

rassemblent les intégristes catholiques, et qui a organisé une campagne comparant l'avortement à l'Holocauste. Ce parti est soutenu ouvertement par la radio Maryja (Marie), la télévision Trwam (Je perdure) et le journal Nasz Dziennik (Notre quotidien), les trois médias lancés par le prêtre ultra-conservateur Rydzyk. Celui-ci a été accusé il y a quelque temps par le réactionnaire cardinal polonais Glemp de vouloir « démolir l'Église », lui-même ayant été rappelé à l'ordre par le Vatican, pourtant peu suspect de gauchisme. L'Église polonaise, elle-même guère moins réactionnaire, considère sans doute les campagnes de ces intégristes comme de la concurrence déloyale.

Les conséquences de l'arrivée au pouvoir de la droite la plus réactionnaire pèsent sur toute la population, mais aussi particulièrement sur les femmes, à qui il reste malheureusement, en Pologne notamment, bien des combats à mener pour défendre leurs droits minimum, dont celui de disposer de leur corps.

Viviane LAFONT

## • Italie

# « Le viol moins grave... quand la personne n'est pas vierge » !

Une des plus récentes décisions de la Cour de cassation italienne touche au scandale. En effet elle a accordé à un homme jugé coupable du viol d'une adolescente des circonstances atténuantes, en estimant que le fait était moins grave car... la victime n'était plus vierge !

Les cinq magistrats de la plus haute instance juridique italienne qui ont rendu ce verdict sont évidemment des hommes. L'auteur du viol, un homme d'une quarantaine d'années, avait saisi cette instance après avoir été condamné, en 2001, à une peine de trois ans et quatre mois de réclusion pour avoir imposé, sous la menace, une relation orale à la fille de sa compagne, une adolescente de 14 ans.

En 2003, une précédente demande de remise de peine lui avait été refusée, prenant en compte le « développement harmonieux de la vie sexuelle de la victime ». La Cour de cassation aurait pu poursuivre dans cette voie, en considérant non seulement la jeunesse de la victime, mais aussi le fait que le violeur ait ainsi usé, et même abusé, de son autorité dans le cercle familial. Mais pas du tout, les juges ont considéré l'âge de la jeune fille comme une circonstance aggravante... pour elle ! Ils ont estimé en effet que, « du point de vue sexuel, elle était beaucoup plus développée que ce qu'on peut attendre normalement d'une fille de son âge ». C.q.f.d., l'abus sexuel était donc moins grave !

Si les conclusions auxquelles sont parvenus ces juges sont pour le moins choquantes, on y retrouve finalement une variante de l'argument qui a toujours servi d'alibi aux violeurs poursuivis par la justice, dans n'importe quel pays, selon lequel la fille violée l'aurait bien cherché et mériterait donc son sort. Hier, elle était aguicheuse ou portait la minijupe. Voilà maintenant les adolescentes trop précoces !

La décision a provoqué des protestations et des réactions de colère, notamment de diverses personnalités et aussi de mouvements féministes. En attendant, grâce à cette décision scandaleuse, le violeur pourrait bénéficier d'une remise de peine. Sauf si la magistrature prenait en compte le tollé et trouvait le moyen de sauver la face.

Jacques FONTENOY

## • Burkina Faso

# Les 117 ouvrières de La Galicienne licenciées par Yves Rocher obtiennent gain de cause

Le groupe français de cosmétiques Yves Rocher avait installé une usine, La Galicienne, au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest. Il faisait travailler les ouvrières dans des conditions indignes, ne respectant aucun de leurs droits, offrant des salaires de misère. Lorsque celles-ci avaient commencées à relever

la tête, se syndiquant d'abord, réclamant ensuite un meilleur salaire et de meilleures conditions de travail et surtout exigeant le respect de leur dignité, cette multinationale française et ses représentants sur place n'avaient rien trouvé de mieux que de licencier toutes les ouvrières burkinabées, le 1<sup>er</sup> août dernier.

Mais c'était sans compter sur la détermination des ouvrières burkinabées qui, fortes de leur bon droit, n'avaient pas dit leur dernier mot, et sans le soutien international reçu de la part d'associations et de syndicats français comme la CGT, pendant ces quatre mois de lutte et de campagne de solidarité.

Le groupe Yves Rocher a fini par céder. Le syndicat burkinabé CGT-B a signé un accord de fin de conflit, le 19 janvier. Selon celui-ci, les ouvrières doivent toucher six mois de salaire pour leur licenciement (700 000 francs CFA), soit 1 067 euros.

R.C.